



# La dépêche Diplomatique

AFRIQUE

MENSUEL D'INFORMATIONS INTERNATIONALES ET AFRICAINES • ISSN 950053227/10 • PRIX 1500 FCFA

**HORS-SÉRIES**

OFFERT PAR LE GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL

**GOUVERNEMENT AMADOU BA 2**

## 39 MINISTRES, 4 PRIORITÉS

PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

**UN BUDGET  
RECORD  
ET DE FORTES  
AMBITIONS**



MME OLGA CABARGA GÓMEZ,  
AMBASSADRICE D'ESPAGNE

**« LE SÉNÉGAL EST  
NOTRE 2<sup>ÈME</sup> CLIENT  
EN AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE »**





# SOMMAIRE



NOUVEAU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

**39 membres et 4 priorités majeures**

4

ETUDES SPATIALES

**L'ambition  
sénégalaise**



6

AMADOU BA SUR PROJETS FERROVIAIRES EN AFRIQUE

**« Sans le rail, le monde n'aurait pas  
atteint son niveau actuel de croissance  
économique »**

8



FORUM ECONOMIQUE  
SENEGAL-GAMBIE

**Un jalon dans  
le renforcement  
des relations entre  
les deux pays**



10

MACKY SALL AU PREMIER FORUM GATEWAY A BRUXELLES

**« L'Afrique, un continent sous et mal  
financé »**

14



PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

**Un budget  
record de 7 003,6  
milliards FCfa  
et de fortes  
ambitions**



16

COOPERATION  
**169 milliards  
de FCfa  
du Fmi au  
Sénégal**



19



SENEGAL

## « Le Sénégal est le 2ème client de l'Espagne en Afrique subsaharienne »

22



TOURNEE NATIONALE DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

## Une stratégie innovante pour un service de proximité

26



COTE D'IVOIRE

## Robert Beugré Mambé, nouveau Premier ministre

36



GRANDS CHANTIERS DE LA TRANSITION EN GUINEE

## Conakry et les capitales régionales changent de physionomie

38

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

## L'Oms homologue un vaccin créé au Burkina Faso

37



ANCIEN PRESIDENT DE LA MAURITANIE

## Le Procureur requiert 20 ans de prison ferme contre Mohamed Ould Abdel Aziz

42



Edité par

**Impact Communication**

42, Ouest Foire, route de l'Aéroport

Tél : 00221 33 820 25 22

Fax : 00221 33 820 35 59

site web

[www.ladepechediplomatique.com](http://www.ladepechediplomatique.com)

Email

[ladepechediplomatique@gmail.com](mailto:ladepechediplomatique@gmail.com)

Administrateur

**Abdou Rakhmane DABO**

Directeur de publication

**Ibrahima BAKHOUM**

Directrice Relations

Internationales

**Eva LHAMIDI**

Ont collaboré

Sénégal :

**Daouda MANÉ**

Guinée

**Aboubacar Kaba TOURE**

Direction artistique

**Aly Tidiane SOW**

Imprimerie

**Polykrome**

Distributeur

**ADP**



NOUVEAU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

# 39 membres et 4 priorités majeures

*On l'attendait depuis le 6 octobre dernier, après le Chef de l'Etat a mis fin aux fonctions des ministres, membres du Gouvernement. Le mercredi 11 octobre 2023, les Sénégalais ont été finalement édifiés. Le Gouvernement II du Premier ministre Amadou Ba peut démarrer ses activités.*



C'est par décret en date du 06 octobre 2023 que le Président de la République, Macky Sall, avait mis fin aux fonctions des ministres, membres du Gouvernement. Mais, il a aussitôt reconduit le Premier ministre sortant, Amadou Ba. Le mercredi 11 octobre 2023, le nouveau Gouvernement a été dévoilé par le ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République qui a donné lecture du décret portant nomination du nouveau gouvernement. Ce Gouvernement II sous le magistère du Premier ministre Amadou Ba est composé de 39 membres contre 38 dans le précédent attelage.

On y dénombre également un ministre délégué de plus que dans le précédent

(cinq contre quatre), sept femmes contre huit dans le dernier attelage. Par ailleurs, il y a eu six entrants, trois sortants et deux retours.

Selon le Premier ministre Amadou Ba, c'est « *un Gouvernement de mission et de combat avec quatre orientations majeures* ». Il s'agit pour son équipe, de répondre au défi de la souveraineté et assurer une bonne organisation de l'élection du 25 février 2024 ; de prendre en charge les urgences économiques et sociales notamment la consolidation de la croissance, l'amélioration du pouvoir d'achat des populations, la lutte contre la vie chère, l'insertion et l'emploi des jeunes, ainsi que l'organisation dans des meilleures conditions

de la campagne de commercialisation agricole ; de veiller au bon fonctionnement adéquat des services publics et à la stabilité sociale de l'ensemble des secteurs de la vie de la nation a indiqué le Premier ministre en faisant allusion à la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur et les collectivités territoriales et enfin finaliser les projets prioritaires du Chef de l'Etat et amorcer le déploiement à partir du dernier trimestre 2023 du Plan d'actions prioritaires (Pap3) du Plan Sénégal émergent (Pse).

Des actions qui devront permettre, selon le Premier ministre Amadou Ba, de préparer l'entrée du Sénégal dans l'ère de l'exploitation du pétrole et du gaz.

**Abdoul Rahmane DABO**



# La liste de la nouvelle équipe gouvernementale

**Sidiki Kaba**, ministre de l'Intérieur

**Oumar Youm**, ministre des Forces armées

**Aissata Tall Sall**, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Ismaila Madior Fall, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger

**Mamadou Moustapha Ba**, ministre des Finances et du Budget

**Amadou Mansour Faye**, ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

**Samba Ndiobène Ka**, ministre de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire

**Doudou Ka**, ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération

**Cheikh Oumar Hann**, ministre de l'Éducation nationale

**Moussa Baldé**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Mariama Sarr**, ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion

**Serigne Mbaye Thiam**, ministre de l'Eau et de l'Assainissement

**Fatou Diané**, ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants

**Marie Khémess Ngom Ndiaye**, ministre de la Santé et de l'Action sociale

**Oumar Sarr**, ministre des Mines et de la Géologie

**Antoine Félix Abdoulaye Diome**, ministre du Pétrole et des Énergies

**Antoine Mbengue**, ministre des Transports aériens et du Développement des infrastructures aéroportuaires

**Alioune Ndoye**, ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique

**Pape Sagna Mbaye**, ministre des Pêches et de l'Économie maritime

**Samba Sy**, ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les institutions

**Abdoulaye Seydou Sow**, ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique

**Abdou Karim Fofana**, ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et moyennes entreprises, porte-parole du gouvernement

**Moustapha Diop**, ministre du Développement industriel et des Petites et moyennes industries

**Thérèse Faye Diouf**, ministre du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équipement sociale et territoriale

**Victorine Anquediche Ndèye**, ministre de la Microfinance, de l'Économie sociale et solidaire

**Modou Diagne Fada**, ministre des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des territoires

**Pape Malick Ndour**, ministre de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi

**Lat Diop**, ministre des Sports

**Mame Mbaye Niang**, ministre du Tourisme et des Loisirs

**Aliou Sow**, ministre de la Culture et du Patrimoine historique

**Moussa Bocar Thiam**, ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique

**Gallo Ba**, ministre de la Fonction publique et de la Transformation du secteur public

**Birane Faye**, ministre de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel

**Daouda Dia**, ministre de l'Élevage et des Productions animales

## Ministres délégués :

**Pape Amadou Ndiaye**, ministre auprès du ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du désenclavement, chargé du développement des chemins de fer

**Annette Seck**, ministre auprès du ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, chargée des Sénégalais de l'étranger

**El Hadji Momar Samb**, ministre auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice, chargé de la Bonne gouvernance de la Promotion des droits humains

**Saliou Sow**, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité de proximité et de la Protection civile

**Issakha Diop**, ministre auprès du ministre de l'Eau et de l'Assainissement, chargé de la Prévention et de la Gestion des inondations



ETUDES SPATIALES

# Amadou Ba exprime l'ambition du Sénégal

*Le Sénégal, à travers l'Agence sénégalaise d'études spatiales (Ases), a été choisi pour abriter la première édition du Forum international sur le dialogue spatial. Cet évènement de 72 heures (24 au 26 octobre), co-organisé, par la Commission de l'Union africaine et celle de l'Union européenne, a été présidé, le mardi 24 octobre 2023, par le Premier ministre, Amadou Ba.*





**A**madou Ba, a d'emblée exprimé la volonté de l'État du Sénégal d'accompagner et d'appuyer l'initiative. Cela-, a-t-il dit, pour que nous puissions faire bénéficier à nos Etats « *des innombrables opportunités qu'offre le secteur spatial en termes de valeur ajoutée et d'impact réel et positif pour l'ensemble des secteurs économiques* ». Notant que « *le secteur spatial constitue « un pilier fondamental du développement humain au 21e siècle et présente de nouveaux enjeux économiques, scientifiques, technologiques et militaires qui positionnent son essor comme la 4e grande révolution après l'industrie, l'électronique et le numérique* ». A l'en croire, les ressources financières générées en 2022 par le secteur spatial sont estimées à 424 milliards de dollars, précisant que ce volume de ressources

est en hausse permanente depuis plus de deux décennies et il va doubler dans les dix prochaines années.

Amadou Ba de rappeler que le dialogue spatial a pour principale finalité la mise en place d'un cadre de discussions entre experts, chefs d'agence spatiale et décideurs, des dernières avancées en matière de politique, réglementation, recherche, science et technologie spatiales, afin de partager les meilleures pratiques et les stratégies pour la gestion des programmes spatiaux et d'explorer de nouvelles opportunités pour des initiatives conjointes, le considérant alors comme « *un véritable levier de développement pour le continent. Ce, grâce à l'exploitation des résultats de la recherche, de l'innovation et des données satellitaires* ». Toutes raisons qui ont motivé, selon lui, par

le Président Macky Sall, la création de l'Agence sénégalaise d'études spatiales (Ases). Une telle décision exprime, a-t-il poursuivi, « *sa forte volonté d'investir résolument le secteur spatial avec une ambition mesurée, mais sans complexe, de nous positionner dans un court horizon comme un leader sous régional et continental dans le domaine* ».

Selon le Premier ministre, en dépit de l'ampleur du chantier spatial pour l'Afrique, les obstacles ne sont pas insurmontables. Ils placent chacun d'entre nous, face à ses responsabilités dans la construction de stratégies et de projets communs et mutuellement bénéfiques, invitant à accorder une place centrale au secteur spatial dans la conduite de nos politiques de développement.

**D. MANE**



## PROJETS FERROVIAIRES EN AFRIQUE

# « Sans le rail, le monde n'aurait pas atteint son niveau actuel de croissance économique »

*Le jeudi 19 octobre dernier, le Sénégal a abrité le Forum international sur le financement des projets ferroviaires en Afrique. La cérémonie a été présidée par le Premier ministre sénégalais, Amadou Bâ. Il s'est dit convaincu que si la croissance actuelle du mois ne s'est pas faite sans le rail.*

Le thème de portait sur « *Le futur du rail en Afrique* ». Une occasion pour le Premier ministre sénégalais, Amadou Ba de rappeler d'abord que financement des infrastructures ferroviaires constitue « *un défi majeur en Afrique, aussi bien au niveau national qu'au niveau continental* », insistant sur l'importance de la construction et/ou la réhabilitation de lignes des chemins de fer, ainsi que le développement des corridors et l'acquisition de matériels roulants dans la marche vers l'émergence. « *Ils sont tout simplement essentiels* », a-t-il martelé. Paradoxalement, regrette Amadou Ba, la plupart des États africains notamment sont confrontés, en cette période, « *à de fortes contraintes budgétaires, assorties de difficultés pour trouver les ressources financières nécessaires à la réhabilitation des lignes, à la construction de nouvelles infrastructures, à l'entretien régulier des réseaux ferroviaires et à l'acquisition de matériels roulants qui répondent aux normes et au confort requis* ». Non sans inviter les participants « *à produire une argumentation objective à partir des différentes approches de calcul économique et des démarches stratégiques* ».

Selon le Premier ministre, « *la rentabilité des investissements publics ne doit pas être analysée à l'aune de la seule rentabilité financière* ». Car, a-t-il indiqué, « *tout investissement dans le ferroviaire, accompagné de mesures adéquates, renforce la productivité à moyen et long terme de nos économies. Mieux, les programmes d'aménage-*



*ment et de rééquilibrage des territoires, en termes de capital humain et de capital physique ne pourront être accélérés qu'avec le développement des chemins de fer* ». Et de souligner qu'il est admis par tous que « *sans le rail, le monde n'aurait pas atteint son niveau actuel de croissance économique* ». Amadou Bâ a appelé les participants à désormais admettre que « *nos politiques pour la résilience et nos combats contre les inégalités ne rencontreront pas les succès attendus sans les chemins de fer qui facilitent le développement inclusif, harmonieux et*

*durable* ». Pour lui, « *un réseau ferroviaire performant, peut être couteux au début, mais il est toujours très profitable à l'avenir* ».

### Avantages comparatifs

En effet, le rail offre « *beaucoup d'avantages comparatifs par rapport à la route* ». Mieux, « *le coût par kilomètre de voie ferroviaire réhabilitée est inférieur de 50 % à celui d'une route à deux voies. Par ailleurs, le rail a aussi une meilleure longévité : les routes doivent être entièrement refaites tous les 7*



à 10 ans, contre 15 à 20 ans pour les voies ferrées. Sa consommation d'énergie et son empreinte carbone par tonne transportée sont aussi inférieures à celles de la route et des avions, le gain pouvant atteindre en moyenne 80% ». En définitive, fait remarquer le Premier ministre, « un chemin de fer performant engendre toujours des bénéfices économiques multiples avec un impact positif sur le niveau des activités portuaires, une accessibilité vers les régions enclavées, une réduction de la facture énergétique », et dans le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques, « le transport par chemin de fer consomme quatre fois moins de carburant que par la route ».

### Sénégal, pari sur le rail

D'après Amadou Ba, dans la stratégie de développement du Sénégal, le Président de la République, Macky Sall, a fait le pari d'accorder une importance capitale à la relance et au développement des chemins de fer. A ce titre d'ailleurs, « le Sénégal a franchi une étape décisive, avec la mise en service du Train express régional (Ter), un grand projet ferroviaire », a-t-il estimé. « Une volonté inébranlable de changer de paradigme, de vivre notre temps ; une volonté d'épouser la modernité, de regarder l'avenir avec



confiance et ambition », a-t-il ajouté, citant le Chef de l'Etat lors du lancement des travaux du chantier du Ter.

Selon le Premier ministre, « le Sénégal récolte ainsi les fruits d'un pari, qui était certes audacieux, mais qui a permis de mettre à la disposition des populations sénégalaises une infrastructure de transport de masse moderne, rapide, sécuritaire et structurante ». Car, après 21 mois de mise en service commercial, « ce sont plus de 32 millions de voyageurs qui ont été transportés par le Ter soit une moyenne de plus de 75 mille

voyageurs par jour ». Le Ter signant ainsi l'entrée du Sénégal dans « une nouvelle ère » et replace la problématique de la relance du secteur ferroviaire au cœur des politiques publiques. Un renouveau ferroviaire qui, a noté Amadou Ba, a été et demeure son combat, et celui de son Gouvernement. Bref, il s'agit de doter le Sénégal d'infrastructures ferroviaires de « dernière génération, tant ses effets d'entraînement sont nombreux avec toutes les branches d'activités économiques et sociales ».

**D. MANE**



FORUM ECONOMIQUE SENEGAL-GAMBIE

# Un jalon dans le renforcement des relations entre les deux pays, dicit Amadou Ba

*Le Forum économique Sénégal-Gambie s'est tenu, le jeudi 26 octobre 2023, à Dakar en présence du Vice-président de la République de Gambie, Muhammad Jallow. La cérémonie d'ouverture a été présidée, au nom du Président Macky Sall, par le Premier ministre Amadou Ba.*



**L**e Sénégal et la Gambie ont posé un nouveau jalon dans leur quête de renforcer leurs relations et de promouvoir la coopération économique et le développement régional. C'est la conviction du Premier Amadou Ba qui a exprimé sa gratitude à tous les participants, entreprises et invités venus prendre part à cet « événement historique ». Amadou Ba a souligné que le Sénégal et la Gambie partagent « une histoire riche et des liens culturels profonds ». Mais également « des aspirations similaires pour un avenir prospère, stable et harmonieux pour nos peuples ». Une coopération qui, d'après lui, « a toujours été guidée par une vision commune de paix, de stabilité et de développement ».

Selon le Premier ministre, la région de l'Afrique de l'Ouest offre de « nombreuses opportunités économiques », mais elle est également confrontée à des « défis importants », notamment la nécessité de renforcer notre résilience économique, de diversifier nos économies et de promouvoir la coopération régionale. Ce forum, a-t-il soutenu, représente « une plateforme précieuse » pour discuter de ces enjeux et travailler ensemble à trouver des solutions.

Il a également indiqué que l'investissement est le « moteur de la croissance économique, de la création d'emplois et du développement durable ». D'où la nécessité de créer un environnement favorable aux affaires, encourager l'innovation et soutenir nos entreprises pour qu'elles prospèrent », appelant les entrepreneurs et les investisseurs des deux pays « à explorer des partenariats et des opportunités d'investissement de part et d'autre », insistant sur « le potentiel énorme à exploiter ensemble ». Le Premier ministre fait allusion aux innombrables opportunités d'investissement dans des secteurs variés tels que l'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'énergie, les infrastructures. Pour lui, les gouvernements des deux pays doivent travailler à éliminer les entraves bureaucratiques et à simplifier les procédures pour encourager les entreprises à investir dans la Sénégalie. Et de marteler : « ensemble, nous sommes plus forts, et ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses ».

**D. MANE**





CGF BOURSE

## Le Premier ministre Amadou Ba distingué

*Le Premier ministre, Amadou Ba, a reçu, le jeudi 26 octobre dernier, à Dakar, la prestigieuse distinction de la Cgf Bourse. A cet effet, il a magnifié le travail de la Cgf Bourse.*

« Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers la Cgf Bourse pour l'honneur qui m'a été fait en me décernant cette prestigieuse distinction. C'est un moment de fierté pour

moi. Mais cette reconnaissance n'est pas seulement un honneur personnel. Elle reflète également le travail acharné et l'engagement de tout le Gouvernement en faveur du développement de notre nation », a

d'emblée dit le Premier ministre. Non sans rappeler le « rôle crucial » de la Cgf Bourse dans le paysage financier du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest. En effet, sa mission est de « faciliter le financement des entre-

prises, de promouvoir la transparence des marchés et d'encourager les investissements ». « Votre engagement en faveur de l'excellence et de l'innovation a contribué de manière significative à l'essor économique de notre sous-région », a poursuivi Amadou Ba.

Et de rappeler que notre première émission obligataire a été réalisée en 2005 par le consortium Cgf Bourse et Bicibourse. « Une émission qui a été le début d'une série de 19 opérations ayant permis de lever plus de 1.600 milliards de FCfa par syndication. Ces opérations renforcent notre dynamisme sur le marché des titres publics par adjudication auprès de l'agence Uemoa Titres », a-t-il indiqué. Selon le Premier ministre, les titres publics permettent de « dynamiser les sources de financement de l'État et apportent un renforcement de revenus aux investisseurs ». C'est pourquoi il a souligné la contribution « inestimable » de la Cgf Bourse à la croissance économique de la sous-région. Cela, grâce à des « partenariats publics-privés solides ».

Amadou Ba a rappelé également au secteur privé, que le continent ne se développera pas sans sa contribution et son agilité, tout en indiquant que le Sénégal a mis en place « un cadre renforcé du partenariat public-privé », notamment pour l'exploitation du pétrole et du gaz à travers la loi sur le contenu local.



« Ses efforts inlassables pour renforcer la stabilité politique et économique de notre pays ont été essentiels pour attirer les investissements et encourager la croissance. C'est grâce à sa confiance et à sa guidance que j'ai eu l'opportunité de recevoir cette distinction », a-t-il noté, dédiant la distinction à la jeunesse sénégalaise et à la jeunesse africaine, « notre plus grand trésor ».



Le Premier ministre a aussi rendu un hommage appuyé au Président de la République, Macky Sall, dont la vision a jeté les bases de notre progrès actuel. « Ses efforts inlassables pour renforcer la stabilité politique et économique de notre pays ont été essentiels pour attirer les investissements et encourager la croissance. C'est grâce à sa confiance et à sa guidance que j'ai eu l'opportunité de recevoir cette distinction », a-t-il noté, dédiant la distinction à la jeunesse sénégalaise et à la jeunesse africaine, « notre plus grand trésor ».

### Transformation structurelle du Sénégal

Une jeunesse qui, selon lui, incarne « l'espoir et le dynamisme » de notre nation. « Vous êtes les futurs leaders, entrepreneurs et innovateurs de notre pays. C'est en vous que réside notre potentiel le plus précieux pour atteindre une prospérité durable et partagée. Vous êtes l'avenir de notre nation, et nous sommes déterminés à créer les opportunités nécessaires pour que puissiez réaliser votre plein potentiel. Nous croyons en votre capacité à innover, à entreprendre, et à contribuer au développement économique et social du Sénégal et de l'Afrique tout entière. Nous continuerons d'investir dans votre éducation, votre formation, et votre bien-être pour que vous puissiez réaliser vos rêves et contribuer à l'émergence

d'un Sénégal et d'une Afrique prospère », leur a-t-il lancé.

Selon le Premier ministre, le Sénégal est en train de vivre une « transformation structurelle profonde de son économie », d'où son engagement envers le développement des marchés financiers et des investissements productifs afin « de créer des opportunités pour les jeunes ». Il a dès lors encouragé « la diversification de nos économies » à travers des investissements productifs dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'agriculture, l'industrie, les technologies. A l'en croire, le Sénégal est plus que déterminé « à créer un environnement favorable aux investissements, à développer les infrastructures, à renforcer l'éducation et la formation professionnelle, et à soutenir l'artisanat, le secteur informel, l'industrie touristique » qui sont le moteur de son économie. Mais, pour plus de durabilité, il faut des « incitations pour attirer des investisseurs nationaux et internationaux, en respectant notre environnement tout en créant des emplois et des opportunités pour nos jeunes ».

Cependant, le Premier ministre est conscient des défis qui se posent notamment l'accès au financement pour les projets d'investissement. D'où encore l'importance cruciale du partenariat public-privé. Il a garanti que le Sénégal reste ouvert aux investisseurs locaux et internationaux.

D. MANE



MACKY SALL AU PREMIER FORUM GATEWAY A BRUXELLES

# « L'Afrique reste sous-financé en volume et mal financé en matière d'infrastructures »

*Le Président de la République, Macky Sall, a participé, le 26 octobre dernier, à Bruxelles, au premier Forum Global Gateway qui se tient dans la capitale belge les 25 et 26 octobre 2023, sur invitation de la Présidente de la Commission de l'Union européenne, Ursula von der Leyen. A cette occasion, le Chef de l'Etat sénégalais a appelé à lever les obstacles dans le financement des infrastructures en Afrique.*

**L**a construction d'infrastructures en Afrique progresse, mais le continent reste encore sous-financé en volume et mal financé à cause de taux d'intérêt élevés et de délais de remboursement généralement trop courts », a rappelé le Président Macky Sall. Il en veut pour preuve les conclusions du dernier Rapport annuel du Consortium pour les infrastructures en Afrique (mis en place en 2005 au sommet du G8 d'alors, à Gleneagles et rassemble autour de la Banque africaine de développement les principaux partenaires bilatéraux et les banques de développement actives sur le continent), publié en décembre 2022. Selon ledit document, « le financement des infrastructures en Afrique s'élevait à 81 milliards de dollars en 2020, contre 100 milliards en 2018, soit un recul de 19 milliards dû en partie à la crise de la pandémie Covid-19. Or, a souligné Macky Sall, les domaines aussi variés que les infrastructures numériques, énergétiques et de transport, ainsi que les systèmes de santé et d'éducation que couvre l'initiative Global Gateway sont « des priorités de premier ordre » pour les pays en développement, africains en particulier. En effet, à l'échelle du continent, le déficit en infrastructures reste encore élevé. « Malgré la disponibilité d'abondantes sources d'énergie, plus de 600 millions d'Africains n'ont pas encore accès à l'électricité. Dans nombre de pays africains, les conditions de



*transport restent encore problématiques. Pour les infrastructures numériques, malgré les progrès enregistrés, le taux de connexion en Afrique reste encore faible : 36% contre une moyenne mondiale de 62,5% », a indiqué le Chef de l'Etat sénégalais. Même s'il a reconnu et salué les efforts*

*des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le financement des infrastructures en Afrique. De son point de vue, la problématique du financement restera entière tant que perdurent les règles et pratiques qui entravent l'accès de nos pays à des ressources conséquentes, et à des conditions*

soutenables. Il a fait référence, entre autres, aux notations abusives des agences d'évaluation et à la perception du risque d'investissement en Afrique « toujours plus élevée que le risque réel ».

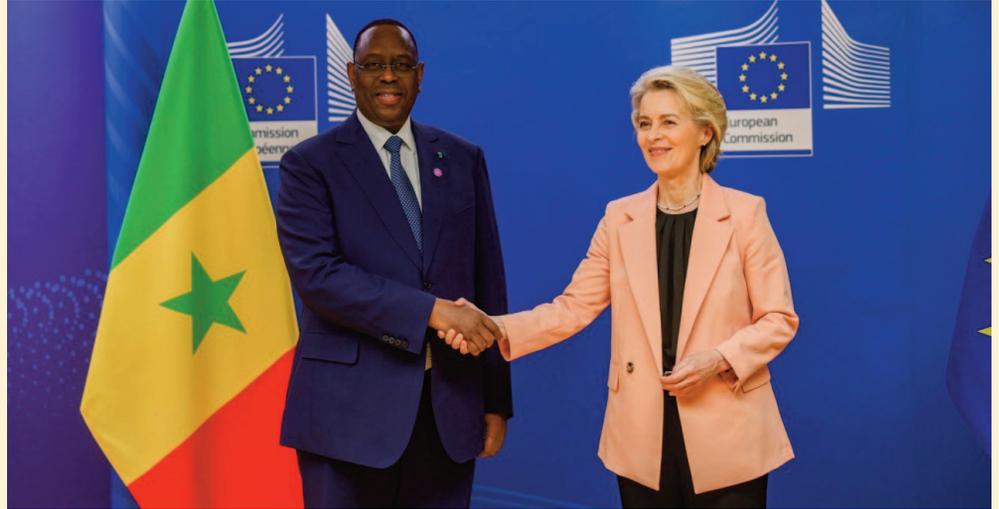
### Sortir des sentiers battus

Dès lors, Macky Sall a invité l'Europe « lever les obstacles ». Ensemble, a-t-il dit, « nous devons engager un dialogue ouvert sur les priorités et les modalités à convenir pour passer de la logique d'aide à la logique de partenariat par la co-construction, afin de mobiliser des financements conséquents, et investir dans de grands projets susceptibles de créer les conditions d'une croissance et d'une prospérité partagées... « Nous devons aussi relever les défis de la planification et de l'ingénierie technique et financière pour améliorer les études de faisabilité des projets en créant une synergie entre les partenaires techniques et financiers et le Fonds de préparation des projets du Nepad », a-t-il ajouté, rappelant l'attachement du Sénégal au « partenariat de longue date, fécond et confiant qui nous lie à l'Union européenne ».

Le Président Macky Sall est convaincu que le Global Gateway est en soi « une excellente initiative qui peut faire la différence en sortant des sentiers battus, en changeant d'échelle et de paradigme dans l'approche de la coopération ». Non sans se féliciter que plusieurs projets et programmes du Sénégal dans les domaines retenus par Global Gateway bénéficient du soutien de l'Union européenne à hauteur de 193 millions d'euros. Et de citer, par exemple, l'acquisition de matériels roulants et autres équipements pour le projet en cours de finalisation de la ligne de Bus rapid transit (Brt) reliant Dakar et sa banlieue.

### Malgré les obstacles liés à l'accès au crédit, l'Afrique est en chantier

D'après le Chef de l'Etat du Sénégal, l'infrastructure, matérielle ou immatérielle, « est le principal fil conducteur qui relie tous les autres secteurs qui concourent au processus de développement ». Une route, une autoroute, un port, un aéroport, un pont, une piste de désenclavement, une centrale électrique : chaque réalisation, quelle qu'en soit la taille, accélère ce processus en améliorant les conditions de vie des populations. C'est pour remédier au déficit, a-t-il noté, que l'Union africaine, le Nepad et la Bad ont



lancé, en juillet 2010, le Programme de développement des infrastructures en Afrique (Pida). Objectif : stimuler la réalisation de projets transfrontaliers dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau et du numérique, entre autres. Quatre ans plus tard, en juin 2014, s'est tenu à Dakar, le premier sommet sur le financement du Pida, et lancé un Plan d'action prioritaire de 16 projets. Dans la même dynamique, Africa 50 a été créée en tant que mécanisme de soutien aux investissements dans les infrastructures.

« Malgré les obstacles liés à l'accès au crédit, l'Afrique est en chantier, a martelé Macky Sall. A titre d'exemple, il a cité un prêt de la Bad qui a permis au Sénégal et à la Gambie de s'associer pour réaliser le pont de la Sénégambie sur le fleuve Gambie, opérationnel depuis 2019. De même, en 2021, le Sénégal et la Mauritanie ont lancé le chantier du pont de Rosso, sur le fleuve Sénégal, avec le concours de l'Union européenne et des prêts de la Bad, et de

la Banque européenne d'investissement. Ce pont, a-t-il poursuivi, « est un chaînon stratégique du corridor transfrontalier Tanger-Casablanca-Nouakchott-Dakar-Abidjan-Lagos ». Partout sur le continent, les mêmes efforts de construction d'infrastructures d'interconnexion par des financements publics sont en cours.

Macky Sall de saluer « le rôle essentiel du secteur privé, dont le mérite est de montrer que l'investissement dans les infrastructures en Afrique peut bien être rentable ». Il a encore cité comme exemple le projet de Port en eaux profondes adossé à une zone économique spéciale, que le Sénégal est en train de construire à 50 km de Dakar, en partenariat avec Dubai Ports World. « De 837 millions de dollars pour la première phase, ce projet mobilisera un financement de plus d'un milliard de dollars dans sa deuxième phase. C'est le plus grand investissement privé de l'histoire de notre pays », a-t-il renseigné.

D. MANE



## PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

# Un budget record de 7 003,6 milliards FCfa et de fortes ambitions

*Le projet de loi de finances 2024 est projeté à 7 003,6 milliards de FCfa pour une croissance de 9,2% attendu. L'Etat compte renforcer sa souveraineté budgétaire et atteindre un taux de pression fiscale de 19,4%, selon le document qui nous est parvenu. Il se traduit par de fortes ambitions pour le pays.*

C'est un record dans l'histoire du Sénégal : un budget projeté à 7 003,6 milliards de FCfa, avec comme ambition d'atteindre un taux de croissance du Pib de 9,2% en 2024. Dans le document, le Gouvernement dit se fixer l'objectif de renforcer la souveraineté budgétaire, c'est-à-dire, améliorer la mobilisation des recettes. D'après le document, le Sénégal demeure le « meilleur élève » dans Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) en matière de taux de pression fiscale (18 %). Il est suivi du Burkina Faso. Malgré tout, le Gouvernement ne compte pas en rester là. En 2024, ce taux devrait passer à 19,4%, se rapprochant ainsi de l'objectif communautaire qui est fixé à 20%. Ce qui, de l'avis des experts du ministère, devrait permettre de résister aux chocs exogènes. « *Face aux politiques de resserrement des crédits et à la baisse de l'aide publique au développement, il devient impératif pour l'État de renforcer sa souveraineté budgétaire à travers une mobilisation plus accrue des ressources internes* », précise le projet de loi de finances 2024.

Cette politique repose sur la Stratégie de recettes à moyen terme (Srmt), arrimée aux objectifs de la politique économique. Elle fédère et coordonne, selon le document, les actions de la Direction générale des Douanes (Dgd), de la Direction générale des Impôts et des Domaines (Did) et de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (Dgcpt), pour « *une mobilisation efficiente des ressources publiques* ». Selon les projections, sur la période 2024-2026, « *les recettes devraient maintenir une tendance haussière, avec un taux moyen de progression de 20,5%* » avec l'extension et la sécurisation de l'assiette fiscale, la réduction drastique des



dépenses fiscales sans portée sociale, la rationalisation des exonérations de Tva, la poursuite de la modernisation des services (interconnexion et e-services) mais également les retombées, à compter de 2024, de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

Le Sénégal mise également sur d'autres leviers : la mise en œuvre de la Tva sur les prestations de services numériques. La mise en œuvre de ces règles, prévue au plus tard au mois de janvier 2024, permettra une hausse sensible des recettes. Le pays compte aussi sur une procédure simplifiée d'immatriculation fiscale à distance, ainsi

qu'une procédure simplifiée de télédéclaration et de télépaiement de la Tva exigible. Ce qui devrait entraîner une augmentation de 693,3 milliards de FCfa des recettes fiscales entre 2023 et 2024. Le Gouvernement est convaincu que cela est à portée de main, puisque le pays devrait enregistrer le taux de croissance le plus élevé de son histoire (9,2%). « *Quand une économie fait un tel bond, les retombées fiscales, mais aussi douanières (car celui-ci induit une embellie de la consommation), sont forcément importantes, pour peu que les administrations chargées de la collecte soient bien préparées* », lit-on dans la Lfi 2024.

## De fortes ambitions pour le pays

La maîtrise de la dette demeure également une préoccupation du Gouvernement. Son amortissement est estimé à 1.248,21 milliards de FCfa en 2024. Globalement, souligne le document, « *la dette publique reste viable et soutenable* ». Malgré tout, la stratégie, au niveau local, est orientée vers une réduction progressive du recours aux bons de Trésor et l'allongement de la maturité des obligations permettant d'améliorer le profil de remboursement de la dette. S'agissant de la dette extérieure, les axes de la politique sont : la recherche et le recours en priorité aux financements concessionnels (emprunts multilatéraux hautement concessionnels afin de réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt) ; la diversification de la base des créanciers (recours aux bailleurs non traditionnels pour le financement des projets politiquement réalistes et économiquement rentables). Ces stratégies, combinées aux impacts de l'exploitation des hydrocarbures, permettront de passer à un ratio d'endettement par rapport au Pib de 60% en 2029. « *À partir de 2024, notre pays va renouer avec des taux de croissance élevés, ces nouvelles marges de manœuvre budgétaire vont nous permettre d'amorcer une stratégie de désendettement. Le ratio dette de l'administration centrale/Pib devrait ainsi passer de 67% en 2024 à 60,2% en 2029* », souligne le document. Dans le même cadre, l'Etat entend renforcer les mesures visant la promotion des secteurs à fort potentiel : agriculture, tourisme, économie numérique et économie du savoir (enseignement technique et formation professionnelle), la poursuite des grands chantiers visant à combler le déficit infrastructurel du pays et la promotion du secteur industriel sélectif.

Toutefois, l'Etat n'oublie pas les projets d'investissement structurants, la rationalisation des dépenses improductives, les questions portant sur le genre, le climat, la sécurité, la consolidation du volet social de l'action publique (mise à échelle des mesures sociales, densification et extension des filets sociaux, amélioration de l'accès aux soins de santé), la réforme de l'administration territoriale, le renforcement de l'Etat de droit et de la paix. Le déficit budgétaire devrait baisser d'un point de pourcentage en un an en passant de 4,9% du Pib en 2023 à 3,9% du Pib en 2024 pour ainsi retrouver le seuil communautaire de 3%, dès 2025. Les autres priorités sont également le maillage du territoire en routes, autoroutes, pistes et autoponts ; la relance du transport collectif et de masse ; la diversifi-

cation de l'offre de transport ; le maintien des services aériens régionaux essentiels ; la relance du transport ferroviaire et maritime pour améliorer le fret.

## Renforcer le bilan social

Déjà, le bilan social, selon le document, paraît très « *appréciable* ». Il s'agit du programme de la Couverture maladie universelle (Cmu) lancé en 2015 et qui a permis, selon le document, de relever le taux de couverture de l'assurance maladie « *de 20% à 75%* » ; le programme des bourses familiales qui a bénéficié à 316.941 ménages (une bourse de 25 000 FCfa/trimestre dont le montant qui est passé à 35 000 FCfa en 2023) pour renforcer leurs moyens d'existence, de même que les capacités éducatives et productives de leurs enfants ; le programme d'équité sociale et territoriale. Il y a également l'augmentation « *sans précédent* » de la masse salariale. Selon le projet de loi de finances 2024, la masse salariale, dans l'Administration publique, a connu un accroissement sans précédent, « *passant de 428 milliards de FCfa en 2012 à 1.273 milliards de FCfa en 2023* ». Dans la même période, les effectifs sont passés de 95.779 à 171.634, soit un accroissement net de 75.855, cela, à travers un recrutement en masse des jeunes dans la Fonction publique. « *Non seulement, les recrutements nets ont plus que doublé par rapport à la période précédente (2,8 fois plus), mais les agents de l'État (fonctionnaires et non-fonctionnaires) sont aujourd'hui beaucoup mieux payés qu'avant. En effet, les augmentations de salaires ont porté essentiellement sur la création ou la revalorisation des primes et indemnités dont le montant est passé de 149 milliards en 2012 à 461 milliards de FCfa à fin 2022* », souligne le document. L'objectif de ce « *choix volontariste* » était de « *de lutter contre l'érosion du pouvoir d'achat des agents* » et traduit « *une certaine fibre sociale pour que la redistribution des fruits de la croissance* ». Même les retraités ont vu leurs pensions nettement améliorées, de même que les titulaires de pension d'invalidité. D'après le document, le montant annuel de pensions est passé de 90 milliards en 2012 à plus de 117 milliards de FCfa en 2022. Dans la même veine, l'Etat, dans le cadre de la bataille contre la vie chère, a supporté beaucoup de dépenses. Selon le document, les subventions allouées au secteur de l'énergie ont atteint 750 milliards de FCfa en 2022, soit 4,4% du Pib et près de 556 milliards de FCfa en 2023. La stabilisation des prix des produits de grande consommation des mé-

nages (blé, huile, sucre, riz et maïs), a coûté 157 milliards de FCfa en 2022 et près de 103 milliards de FCfa en 2023.

## Un « budget vert »

En ce 21<sup>e</sup> siècle, l'humanité fait face à de nombreux défis environnementaux (désertification, dégradation des sols, inondations, changements climatiques, détérioration de la biodiversité, pollution des ressources en eau et leur raréfaction, pollution de l'air, érosion côtière...). Une situation qui s'est aggravée avec le réchauffement climatique dont l'impact négatif sur la vie et le cadre de vie est sans commune mesure notamment dans les Etats à faibles revenus comme le nôtre, eu égard aux risques élevés comme la récurrence des inondations, catastrophes naturelles. C'est pourquoi le Sénégal a décidé d'élaborer son premier rapport sur le « *budget vert* », expliquent les rédacteurs du Ministère. Il est restructuré autour de « *quatre parties* » : enjeux et défis des changements climatiques, état des lieux du changement climatique au Sénégal, rôle des ministères, initiatives en cours et perspectives et mesures et initiatives macroéconomiques et budgétaire. La nouvelle loi de Finances met aussi l'accent sur le Genre. Car, comme le soutenait, dans son discours, le Président Macky Sall à la Conférence sur les femmes tenue le 17 juillet 2023, à Kigali, au Rwanda, « *Une société où la femme n'est pas respectée, est une société en décadence* ».

## La prise en charge du Genre, une priorité

C'est pourquoi, souligne-t-on du côté du ministère des Finances et du Budget, un Document budgétaire genre a été élaboré. Le ministère compte en effet, jouer sa partition pour une « *opérationnalisation effective* » de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité du genre (Sneeg) à travers l'intégration de la dimension genre dans la chaîne de Planification-Programme-Budgétisation-Suivi-Evaluation (Ppbse). Le document est bâti autour de deux parties : l'opérationnalisation de la dimension genre à travers les enjeux et contraintes, les acquis et les principaux projets/programmes choisis dans le Programme d'investissements publics (Pip) 2024-2026 selon l'approche du marqueur genre de l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocde) et le rapport budgétaire genre des différents départements ministériels.

**Abdoul Rahmane DABO**



## COOPERATION

# Mamadou Moustapha Bâ salue l'initiative « la Ceinture et la Route » de la Chine

*Le Ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ, a salué l'initiative « la Ceinture et la Route » de la Chine. C'était lors du troisième Forum de « la Ceinture et la Route » pour la coopération internationale qui s'est tenu à Beijing, les 17 et 18 octobre. Des représentants de plus de 140 pays et 30 organisations internationales ont participé à ce sommet.*

**L**e discours du Président Xi Jinping lors de la cérémonie d'ouverture du troisième Forum de la Ceinture et la Route pour la coopération internationale est très pertinent », a déclaré Mamadou Moustapha Bâ, Ministre des Finances et du Budget du Sénégal, dans une interview exclusive accordée au Quotidien chinois du Peuple en ligne. Parmi les huit mesures principales à suivre à la suite de ce forum, le ministre de déclarer : « *je pense que les mesures les plus importantes se rapportent aux infrastructures, à l'énergie et au développement durable car ce sont des secteurs qui sont vitaux pour le continent africain, particulièrement pour le Sénégal* ».

A l'occasion de ce sommet (le 17 octobre), la Chine et le Sénégal ont signé un accord fiscal à Beijing pour approfondir la coopération fiscale entre les pays adhérant à l'initiative « La Ceinture et la Route » et créer un environnement commercial et fiscal international qui, selon le Ministre Mamadou Moustapha Bâ, serait « *gagnant-gagnant, ouvert et inclusif pour les échanges commerciaux transfrontaliers* ». Cet accord fiscal jouera, a-t-il poursuivi, « *un rôle important dans la promotion du commerce bilatéral, de la technologie, des financements et des échanges entre les peuples* ».

Le Sénégal était l'un des premiers pays de l'Afrique de l'Ouest à avoir adhéré à l'initiative « la Ceinture et la Route » en 2018. Les secteurs de coopération de l'initiative regroupent les axes stratégiques repris dans le Plan Sénégal émergent (Pse), un plan élaboré par le Sénégal en 2014.

La Chine a investi dans le domaine des infrastructures et services de transport, tels que la construction de routes, d'autoroutes et de ponts. Elle coopère également avec le Sénégal dans des projets liés aux services



énergétiques (centrales nucléaires), à l'agriculture (sécurité alimentaire), à la santé (construction d'hôpitaux), à l'éducation (construction d'universités), mais également à l'assainissement, à l'hydraulique et au développement durable. « *L'initiative la Ceinture et la Route est donc un projet salutaire pour notre pays, car il recoupe les axes stratégiques déclinés dans le Plan Sénégal Emergent* », a estimé le Ministre,

ajoutant que l'initiative « la Ceinture et la Route est prometteuse ». « *Le continent africain s'attend à des investissements privés de la part de la République populaire de Chine. Nous espérons que les privés chinois vont beaucoup investir en Afrique à l'issue de ce forum* », a déclaré le Ministre.

**Ministère des Finances et du Budget avec Le Quotidien du Peuple en ligne (Chine)**



## COOPERATION

# 169 milliards de FCfa du Fmi au Sénégal

*Le Fonds monétaire international (Fmi) et le Sénégal sont parvenus à un accord au niveau des services sur la conclusion des premières revues au titre du Mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit (Mec), ainsi que de la Facilité pour la résilience et la durabilité (Frd). A cet effet, le Fmi va débloquer 169 milliards de FCfa pour le Sénégal, souligne un communiqué du ministère des Finances et du Budget en date du 24 octobre 2023.*

Une équipe du Fonds monétaire international (Fmi), dirigée par Edward Gemayel, a effectué une mission du 12 au 24 octobre à Dakar pour examiner les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier du gouvernement soutenu par un accord Mec/Fec d'un montant de 1.132,6 millions de Dts (environ 1,5 milliard de dollars), combiné à la Frd d'un montant de 242,70 millions de Dts (environ 320 millions de dollars), qui ont été approuvés par le Conseil d'administration du Fmi le 26 juin 2023. L'approbation des revues par le Conseil d'administration du Fmi conduirait au décaissement d'environ 275,7 millions de dollars US ou 169 milliards de FCfa, note le communiqué du ministère des Finances et du Budget. « J'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes parvenus à un accord au niveau des services du Fmi sur les premières revues du programme économique et financier du gouvernement soutenu par les accords au titre du Mec/Fec et de la Frd. Cet accord est soumis à l'approbation de la Direction du Fmi et à l'examen du Conseil d'administration du Fmi, qui est prévu pour la mi-décembre 2023. À l'issue de l'examen, le Sénégal aura accès à 161,8 millions de Dts (équivalant à 212 millions de dollars) au titre du Mec/Fec et à 48,54 millions de Dts (équivalant à 63,7 millions de dollars) au titre de la Frd », a souligné le chef d'équipe du Fmi Edward Gemayel.

Il a ajouté que « la croissance de l'activité économique devrait atteindre 4,1 % en 2023, toujours en dessous de son niveau d'avant



la pandémie pour la deuxième année consécutive, du fait d'un environnement extérieur défavorable et de la situation socio-politique du premier semestre 2023 qui a affecté les secteurs du commerce et des services. L'inflation devrait reculer à 6,5 % cette année et ne devrait pas revenir à l'objectif de 3 % de l'Uemoa avant 2025. Le déficit du compte extérieur courant devrait diminuer modérément à 14,5 % du Pib, en partie grâce à l'amélioration des termes de l'échange. Une fois passée l'élection présidentielle et en tenant compte du démar-

rage de la production d'hydrocarbures à partir du second semestre 2024, les perspectives macroéconomiques devraient être favorables. En 2024, la croissance du Pib réel devrait atteindre 8,3 %, la croissance hors hydrocarbures s'accroissant pour atteindre 5,4 % ».

### Performances satisfaisantes

D'après Edward Gemayel, « les performances des programmes ont été satisfaisantes ». Car, à l'exception d'un indicateur



quantitatif, « tous les critères de performance et les objectifs indicatifs pour la fin juin 2023 ont été respectés. Trois des six critères structurels pour la première revue du programme Fep/Fce ont été remplis. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les trois critères structurels restants concernant la gouvernance et la stratégie de dépenses fiscales avant l'examen du dossier par le Conseil d'administration du Fmi. Les deux mesures de réforme pour la première revue du programme au titre de la Frd, qui portent sur l'adoption d'un décret sur la gestion des investissements publics intégrant des considérations climatiques à chaque étape de l'élaboration du projet et le plan de mise en œuvre de la stratégie pour des transports publics verts, ont été mises en œuvre », a-t-il souligné. M. Gemayel a noté que la mission a encouragé les autorités « à parachever les mesures résiduelles du plan d'actions pour sortir de la liste grise du Groupe d'action financière (Gafi) en mai 2024 ». Les autorités maintiennent leur engagement ferme à atteindre leurs ob-

jectifs de consolidation budgétaire. Pour 2023, elles prévoient que l'amélioration de la mobilisation des recettes et une maîtrise des dépenses devraient contribuer à réduire le déficit budgétaire à 4,9 % du Pib. En 2024, l'atteinte d'un déficit budgétaire de 3,9 % du Pib dépendra de la mise en œuvre de mesures visant à rationaliser les dépenses fiscales et à réduire les subventions à l'énergie à 1 % du Pib. Les autorités constituent, cette année, des réserves de liquidité pour assurer les paiements du service de la dette entre janvier et avril 2024. La dette devrait atteindre son pic en 2023, puis diminuer progressivement en pourcentage du Pib à moyen terme, sous l'effet de la poursuite de la consolidation budgétaire et de la croissance économique. « Le programme de réformes structurelles soutenu par la Frd progresse. La mission a félicité les autorités pour la préparation d'un budget vert annexé à la loi de finances 2024 qui décrit les défis climatiques auxquels le Sénégal est confronté. Les priorités à court terme dans le cadre de la Frd portent sur la prise en compte de la Contri-

bution nationale déterminée (Cnd) du pays dans la stratégie nationale de développement actualisée (Pap3) et l'approbation des codes de l'urbanisme et de la construction afin d'atténuer l'impact de l'érosion côtière et des inondations urbaines. L'équipe du Fmi remercie les autorités et toutes les autres parties pour leur excellente coopération et les discussions franches et constructives qu'elles ont eues au cours de la mission de revue et réaffirme le soutien du Fmi au Sénégal », a dit M. Gemayel.

Il a rappelé qu'au cours de cette visite, l'équipe du Fmi a rencontré le Président de la République Macky Sall, Amadou Bâ, Premier ministre, Mamadou Moustapha Ba, ministre des Finances et du Budget, Norbert Toé, vice-gouverneur de la Bceao, les membres de la Commission des finances et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale et d'autres hauts fonctionnaires de l'administration et de la Bceao. L'équipe a également eu des discussions productives avec les partenaires au développement.

**Abdoul Rahmane DABO**

SCIENCES ET TECHNOLOGIES SPATIALES

# Le Sénégal réceptionne son premier satellite le 10 novembre prochain

*Le premier satellite du Sénégal sera livré le 10 novembre 2023 au cours d'une cérémonie qui sera présidée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'Innovation (Mesri) dans les locaux du Centre spatial universitaire de Montpellier (Csum), en France.*

L'importance des sciences et technologies spatiales dans l'appui aux processus de prise de décision pour la gestion des ressources naturelles, des territoires et le développement durable est, aujourd'hui, largement reconnue au niveau mondial. C'est fort de cela que le Sénégal, à travers le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (Mesri), a initié un ambitieux programme spatial dénommé SenSAT. Ce projet a pour objectif « *la fabrication et l'exploitation d'outils spatiaux dans le but de satisfaire les besoins de notre pays en produits et services spatiaux et ainsi faire du secteur spatial un véritable levier pour le développement socio-économique harmonieux et durable du Sénégal* », souligne un communiqué du ministère.

Afin de réussir ce pari, le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a misé sur « *la formation de ses propres ressources humaines* » et sur « *la mise en place d'infrastructures* » pour bâtir un véritable écosystème du spatial favorable à l'émergence de startups et d'entreprises du spatial (fabrication et exploitation de satellites, exploitation des données satellitaires et production de services), source de développement économique et d'emplois. « *La première phase du projet a consisté à la fabrication, la mise en orbite et l'exploitation du premier satellite du Sénégal* », note-t-on dans le document. A cet effet, le Mesri a signé une convention de partenariat avec le Centre spatial universitaire de Montpellier (Csum), en France, pour former des ressources humaines capables de concrétiser les ambitions de notre pays. Cette convention d'un million d'euros, a permis de former huit ingénieurs et cinq techniciens à la fabrication et l'exploitation d'outil spatiaux. Ces derniers, sous la supervision des ingénieurs du Csum, « *ont ainsi conçu et fabriqué le premier satellite de notre pays* ». Lequel sera finalement réceptionné, selon le ministère, le 10 novembre prochain, en France.



## PROGRAMME SPATIAL SENEGALAIS

### Le centre de recueil et de contrôle des données réceptionné

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), Moussa Baldé, a officiellement réceptionné, le lundi 23 octobre 2023, le Centre de réception et de contrôle des données du programme spatial SenSat, informe un communiqué dudit ministère. Logé à la cité du savoir, à Diamniadio, le centre est fonctionnel avec un équipement pour la réception et le décodage des données.

Il sera piloté par le Professeur Gayane Faye, coordonnateur du programme, avec une équipe de 13 ingénieurs et techniciens déjà formés grâce à un partenariat avec le Centre spatial universitaire de Montpellier. Avec le lancement du GaindeSat au cours du premier trimestre de 2024, le Sénégal ambitionne de devenir un hub spatial pour la sous-région. Des structures comme l'Agence nationale de météorologie ou l'Office du lac de Guiers se sont déjà rapprochés du centre. Au cours du mois de novembre, le ministère doit réceptionner le satellite avant de le remettre au lanceur avec un contrat déjà signé, précise le document

D. MANE

D. MANE



MME OLGA CABARGA GÓMEZ , AMBASSADRICE D'ESPAGNE AU SENEGAL

## « Le Sénégal est le 2<sup>ème</sup> client de l'Espagne en Afrique subsaharienne »

*Ambassadrice du Royaume d'Espagne au Sénégal, Mme Olga Cabarga Gómez revient, dans cet entretien, sur les différents domaines de la coopération entre les deux pays, l'émigration clandestine, mais également, la Présidence du Conseil de l'Union européenne (Ue) que son pays, l'Espagne, assure la pendant un semestre.*

Propos recueillis par Abdoul Rahmane DABO

**Mme l'ambassadrice, quel est l'état de la coopération bilatérale entre votre pays et le Sénégal depuis l'institution d'une commission mixte en 2013 ?**

Les relations entre le Sénégal et l'Espagne sont très étroites et fluides dans tous les domaines. Le Sénégal et l'Espagne ont signé un MOU en 2019 pour effectuer des consultations politiques annuelles dans lesquelles on passe en revue tous les aspects de la relation bilatérale, incluant la coopération pour le développement. La III<sup>e</sup> Commission Mixte, dans laquelle est accordé un nouveau Cadre d'Association Pays de Coopération pour la période 2019-2023, a eu lieu en 2019. Le Cadre d'association Pays 2019-2023 touche maintenant à sa fin, et il nous a permis la mise en œuvre de plus de 145 millions d'euros (145.548.653,6 millions d'euros). Il est temps de faire le point, mais aussi de se tourner vers l'avenir et d'entamer les discussions avec le gouvernement du Sénégal pour convenir un nouveau cadre de référence pour les cinq prochaines années.

Au long de l'année 2024, une nouvelle phase de dialogue sera ouverte avec les autorités afin de signer un nouveau Cap qui prenne en considération les besoins du Sénégal et les potentialités que la Coopération espagnole peut offrir dans des secteurs clés comme la résilience au changement climatique ; la formation





professionnelle ; la jeunesse ; l'accès et la gestion des ressources hydriques ; le développement productif et économique ou la consolidation de la gouvernance et la capacitation des Administrations Publiques.

### **Quels sont les grands axes et les projets prioritaires de cette coopération ?**

Le Cap 2019-2023 poursuit un alignement sectoriel et temporel avec la deuxième phase du Plan d'actions prioritaires (Pap) du Plan Sénégal émergent (Pse) pour la période 2019-2023, priorisant, sur la base de l'expérience acquise les domaines d'actuation suivants : i) le développement productif agricole ; ii) l'accès aux aliments, aux services de santé, et à l'eau potable et l'assainissement ; iii) efficacité des services des institutions publiques avec une approche territoriale. Bien qu'avec le Cap les priorités géographiques ne sont pas établies, sont maintenues comme zones de préférence la région de Saint-Louis (département de Podor) et les départements adjacents à la région de Matam, dans le nord du pays, ainsi que la région naturelle de la Casamance (régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) dans le sud. Je voudrais encore mentionner un axe transversal présente dans toutes les actions de la coopération espagnole, le soutien à l'équité et à l'égalité femme-homme. Il est fondamental pour nous de promouvoir et de soutenir le rôle des femmes dans tous les domaines.

### **Dans le cadre de la coopération culturelle, la langue espagnole est enseignée au Sénégal depuis fort longtemps. Vous avez ouvert un centre culturel, Cervantes, à l'Ucad. Pensez-vous que la langue se porte bien ?**

L'Aula Cervantes de l'Ucad fonctionne depuis 2009. Il faut prendre en compte qu'il y a plus de 300.000 Sénégalais qui étudient l'espagnol. Pour renforcer la présence de la langue et la culture espagnoles, la Reine Letizia a inauguré, en 2021, à Dakar, le premier Instituto Cervantes (Ic) de toute l'Afrique subsaharienne. Je me sens spécialement fière de tout le travail mené depuis l'Ic. Cette année, un service gratuit, en présentiel et en ligne, pour la formation des professeurs d'espagnol au Sénégal a été mis en œuvre. Il y a plus de 3.000 professeurs d'espagnol au Sénégal. Ce programme permettra de soutenir leur travail et de leur fournir des méthodes modernes d'enseignement de l'espagnol.



**Parmi les pays de l'Ue, l'Espagne est devenue le quatrième pays fournisseur et le premier client du Sénégal. La proximité géographique et l'intérêt accru des entreprises espagnoles pour ce marché nous incitent à penser que cette tendance se poursuivra à moyen terme.**

Dans le domaine culturel, je ne voudrais pas oublier de citer le travail mené également depuis la Section culturelle de l'Ambassade d'Espagne, dans le champ de la promotion de la culture espagnole au Sénégal, mais aussi celui de la coopération culturelle.

### **La sécurité dans la sous-région est devenue très problématique avec la poussée de du terrorisme, du grand banditisme, des réseaux criminels de traite d'êtres humains, le trafic des stupéfiants... A cet effet, le Sénégal se renforce militairement. Existe-t-il une coopération militaire entre les deux pays ? Si oui, l'offre de partenariat touche quels domaines ?**

Comme je l'ai précisé auparavant, l'Espagne et le Sénégal maintiennent des rapports étroits dans tous les domaines d'intérêt commun. En matière de défense, en février de cette année, il a eu lieu la Troisième commission mixte de Défense à Dakar. Lors de cette réunion, on a revu les programmes de Coopération bilatérale, avec une balance positive du programme mis en place en 2022 grâce au dynamisme dans la communication entre les deux pays. Les deux parties accordent, de manière conjointe, les domaines de formation spécifique qui peuvent être d'intérêt pour renforcer les capacités de l'armée sénégalaise.

Environ trois fois par an, nous recevons également à Dakar la visite d'une patrouille espagnole dans son périple en Afrique occidentale et des formations sont exécutées,

mais ils contribuent surtout à créer des liens et à renforcer la relation de confiance que nous gardons avec le Sénégal.

### **En matière de relations économiques et commerciales qui datent des années 1970, le Sénégal est classé 2ème client de l'Espagne en Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud. Au niveau des entreprises, le volume d'affaires et la présence de l'Espagne au Sénégal, encore modestes, suivent une tendance à la hausse avec l'ouverture, depuis 2019, de la Chambre de Commerce d'Espagne à Dakar. Toutefois, la balance commerciale avec le Sénégal est excédent en faveur de l'Espagne. Que faire pour la rendre plus dynamique ?**

La Chambre officielle du commerce de l'Espagne au Sénégal (Camacoés), constituée en octobre 2019, est maintenant une réalité forte de 54 membres. Il s'agit d'entreprises espagnoles à vocation de permanence et nombreuses d'entre elles ont ouvert des bureaux au Sénégal, ou encore elles ont construit ou acheté des usines. En somme, elles créent du travail et de l'emploi aussi bien en Espagne qu'au Sénégal. Les échanges commerciaux entre l'Espagne et le Sénégal ont atteint un niveau record en 2022 : 619 millions d'euros d'exportations et 225 millions d'euros d'importations, soit une augmentation de 84% et de 40% par rapport à l'année précédente. Le Sénégal est devenu un partenaire commercial important pour notre pays ces dernières années, se positionnant comme le deuxième client en Afrique subsaharienne. Parmi les pays de l'Ue, l'Espagne est devenue le quatrième pays fournisseur et le premier client du Sénégal. La proximité géographique et l'intérêt accru des entreprises espagnoles pour ce marché nous incitent à penser que cette tendance se poursuivra à moyen terme\*\*\*. L'Espagne et ses entreprises continueront d'être des alliés du dynamisme économique du Sénégal.

### **Actuellement, on assiste à la reprise du phénomène de l'émigration clandestine avec plusieurs pirogues qui prennent départ au niveau des côtes sénégalaises. La destination finale de ces embarcations est l'Espagne. Quelle analyse faites-vous de ce phénomène ?**

Il existe, logiquement, une préoccupation partagée avec le gouvernement du Sénégal. Beaucoup de jeunes sont en train de



risquer leur vie. Beaucoup d'entre eux meurent dans la traversée, avec une destination incertaine.

L'Espagne collabore avec le gouvernement du Sénégal pour éviter les pertes de vies en mer et pour combattre les causes profondes de la migration. Il faut poursuivre le travail pour que les jeunes comprennent qu'il y a beaucoup d'opportunités au Sénégal et que leur contribution est indispensable pour le développement social, économique et culturel de ce pays.

**Lors de la visite du Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, le 9 avril 2021 à Dakar, votre pays et le Sénégal ont affiché leur unité concernant la lutte contre l'immigration clandestine au départ des côtes ouest-africaines, réaffirmant la coopération entre leurs forces de sécurité et « l'engagement de l'Espagne à doter de plus de moyens les autorités sénégalaises chargées du contrôle des frontières ». Quels sont les résultats d'une telle décision ?**

Lors de la visite du Président Sánchez, deux importants accords MOU ont été signés, l'un portant sur les mouvements migratoires réguliers, sûrs et ordonnés, et l'autre sur la gestion et la gouvernance des migrations. En amont de la coopération avec le Sénégal pour contrôler la migration irrégulière. Je tiens à souligner que ces MOU signés nous permettent de travailler pour offrir des voies de migration légales, sûres et ordonnées et de renforcer les capacités des institutions qui travaillent au Sénégal dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle.

Cette année, nous avons démarré un projet de migration circulaire qui a permis à plus de 120 sénégalais d'aller en Espagne pour travailler dans le secteur de l'agriculture. Ces programmes, que nous voulons continuer d'élargir à d'autres domaines, permettent aux bénéficiaires de travailler en Espagne pendant quelques mois et de retourner avec des connaissances acquises pour améliorer aussi la productivité dans les champs au Sénégal.

Je voudrais également profiter pour souligner l'importance, pour nos deux pays, de la signature de l'Accord de la sécurité sociale, entré en vigueur en 2020, et qui prévoit, entre autres, la portabilité des pensions entre les deux pays.

**L'Espagne assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne (Ue) pen-**



**dant un semestre. Quels seront les grands axes de ce mandat, surtout en direction du continent africain ?**

Effectivement, l'Espagne exerce la Présidence du Conseil de l'Ue pendant ce semestre, sous la devise « *L'Europe avant tout* ». Notre mandat repose sur quatre grandes axes : réindustrialiser l'Ue et garantir son autonomie stratégique ; approfondir la transition écologique et l'adaptation environnementale ; promouvoir une plus grande justice sociale et économique et renforcer l'unité européenne. Nous nous trouvons dans une période de changements dans divers domaines : l'ordre international, les limites qui séparent la tech-

nologie de l'être humain, la façon dont on aperçoit la démocratie, etc. L'Espagne est un pays qui croit profondément à l'Europe et, de ce fait, nous pensons que la réponse à la crise se trouve dans l'unité de l'Europe.

En ce qui concerne l'Afrique, il est très important pour la Présidence espagnole de renforcer l'association Union européenne-Union africaine, compte tenu du contexte géopolitique actuel, particulièrement en ce qui concerne la promotion des engagements accordés lors du dernier Sommet Ue-Ua en février 2022 (implémentation du Global Gateway, paix, sécurité et gouvernabilité ; migration et mobilité, et multilatéralisme). Sur ce point, nous notons l'importance de célébrer la réunion ministérielle Ue-Ua, le mois de novembre à Bruxelles.

Les autres questions prioritaires sont la situation au Sahel et en Afrique occidentale et la consolidation des relations avec la Cedeao, car la question sécuritaire, la lutte contre le terrorisme et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée nous inquiètent, tout autant que l'appui aux transitions politiques et le développement socio-économique de cette région ; la promotion de la migration ordonnée et sécurisée, et la lutte contre la migration irrégulière, notamment dans le cadre de la Team Europe Initiative Méditerranée/Atlantique occidentale. On va également accorder une attention spéciale au Sommet Ue-Afrique du Sud et à la réunion ministérielle Ue-South African Development Community.



**Cette année, nous avons démarré un projet de migration circulaire qui a permis à plus de 120 sénégalais d'aller en Espagne pour travailler dans le secteur de l'agriculture.**

PRIX ORANGE DE L'ENTREPRENARIAT SOCIAL AU SENEGAL 2023

# Afyasense, Cactus Innovation et Linguère Fablab, lauréats

La Sonatel a célébré, le jeudi 26 octobre dernier, les lauréats de la 13<sup>ème</sup> édition du Prix Orange de l'Entrepreneur Social au Sénégal. Cette année, ce sont les startups Afyasense, Cactus Innovation et Linguère Fablab qui ont été primés, selon un communiqué de la Sonatel.



L'innovation est au cœur des actions de la Sonatel et du Groupe Orange, surtout lorsqu'elle permet à la société d'enregistrer des progrès. Tel est le cas de ces Startups vont ainsi bénéficier d'un appui financier très important en plus de l'accompagnement technique qui sera octroyé par les experts en incubation et partenaires de Sonatel et du groupe Orange sur une période de 6 mois. Afyasense, qui remporte le Premier Prix doté d'une subvention de 5 millions de FCfa, est une startup qui « vise à résoudre le problème du diagnostic du paludisme grâce à l'utilisation de nouvelles technologies », mettant ainsi fin à des méthodes traditionnelles de diagnostic souvent longues, sujettes à des erreurs et nécessi-

tant des ressources coûteuses. Quant à Cactus Innovation, deuxième lauréat de ce concours qui bénéficie d'une subvention de 4 millions de FCfa, elle propose « un système de production rentable qui protège à la fois l'environnement et la santé de la population par la mise en place d'une ferme autonome en valorisant le cactus afin de bénéficier de ses avantages agronomiques, énergétiques et surtout environnementaux ». Alors que la Linguère Fablab, troisième lauréat du concours qui bénéficie d'une subvention de 3 millions de FCfa, « est le premier FabLab sénégalais créé par des femmes et qui a pour but de briser les barrières sociales et économiques auxquelles elles sont confrontées tout en favorisant

leur épanouissement personnel et leur indépendance financière », souligne le communiqué.

Le Prix Orange de l'entrepreneuriat social en Afrique et Moyen Orient initié par le Groupe Orange entre dans le cadre de la stratégie d'innovation de la politique Rse du groupe par la promotion de l'innovation sociale grâce aux Tic. Il récompense alors les meilleures Startups qui proposent des solutions technologiques innovantes au service du développement de leur pays. Les trois projets novateurs de cette année ont été sélectionnés parmi les 10 meilleurs projets. Depuis son lancement en 2011 au Sénégal.

D. MANE



TOURNEE NATIONALE DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

# Une stratégie innovante pour un service de proximité

*M. Abdoulaye DIAGNE, nouveau Directeur général des Impôts et des Domaines, est venu aux commandes avec une grande ambition pour la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID). Il décline une vision caractérisée par une approche participative pour élaborer une stratégie de consensus. Dans la conception de cette stratégie, il implique toutes les couches de la DGID et compte faire la même chose pour sa mise en œuvre. Ainsi, après la passation, Monsieur DIAGNE a « pris le service » et a entamé une tournée nationale qui l'a mené dans tous les Services des Impôts et des Domaines sur l'ensemble du territoire. Dans son discours, il ressort les grandes lignes de la stratégie qu'il compte mettre en place avec un ambitieux Programme de Rénovation et d'Extension des Services des Impôts et des Domaines (PRESID).*

**C**e programme est composé d'un volet infrastructure, d'une digitalisation intégrale des procédures de la DGID à travers le concept « *DGID DIGITALE* » pour une meilleure maîtrise de la donnée. Parmi les composantes du PRESID, le Directeur général compte aussi mettre en place un Plan d'Actions à Court Terme (PACTE) pour la mobilisation continue des recettes et garantir ainsi l'atteinte des objectifs fixés à la DGID par les autorités, entre autres.

## Une approche participative pour concevoir une stratégie de consensus

Nommé à la tête de la DGID, le 09 février dernier, le Directeur général, M. Abdoulaye DIAGNE, a tout de suite « pris le service » après la passation. Il a entamé une tournée nationale et s'est rendu dans tous les services de la DGID sur l'ensemble du territoire national, accompagné de ses proches collaborateurs. Ainsi, il a d'abord commencé par les services de la DGID qui se trouvent dans la région de Dakar, avant de visiter les services qui sont dans les autres régions. Cette tournée nationale vise principalement à aller



à la rencontre des agents au niveau de leur environnement de travail afin de se faire une idée exacte des conditions d'exercice de leurs fonctions respectives, de recueillir leurs opinions relativement au fonctionnement du service et de prendre connaissance de leurs propositions d'amélioration de la situation existante. La finalité étant de bâtir, de façon inclusive, un plan d'actions à la fois concret et opérationnel pour le court et le moyen terme.

En effet, lors de ces visites, des échanges nourris et constructifs entre un manager et ses collaborateurs ont eu lieu. Chacune des étapes a été l'occasion pour M. le Directeur général d'écouter les Chefs de service et les agents qui ont tour à tour décliné leurs missions, exposé les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien avant de formuler des propositions pour un meilleur fonctionnement de leurs services.

À son tour, M. le Directeur général affirme sa volonté de ne lésiner sur aucun moyen pour mettre chaque agent de la DGID dans les meilleures conditions de travail et de performance. Il invite tout le monde à tenir sa position, tel un soldat sur le champ de guerre, pour relever les challenges sur lesquels la DGID est attendue notamment, la mobilisation des recettes, l'élargissement de l'assiette fiscale, la qualité de services rendus aux usagers, la digitalisation, la communication, etc.

Dans le même sillage, le Directeur général a présenté, aux Chefs de e-services et aux agents, les grandes orientations qu'il souhaite mettre en œuvre à la tête de la DGID d'où sa vision stratégique pour rénover et étendre les services de la DGID sur l'ensemble du territoire national, avec des volets fonctionnels comme la digitalisation intégrale des procédures et la mobilisation optimale des recettes à travers le Plan d'Actions à Court Terme.

### Une vision novatrice pour une performance durable de la dgid

La vision que le nouveau Directeur général compte mettre en œuvre est principalement portée par "Rénovation et Extension" dont l'objet est de consolider les acquis puis les dépasser. Voilà deux aspects sur lesquels le nouveau Directeur général compte naviguer pour marquer l'empreinte de la DGID sur l'échiquier national. En effet, d'excellentes choses ont été faites par ses prédécesseurs selon M. Abdoulaye DIAGNE, mais dit-il « nous devons nous greffer aux acquis pour poursuivre la dynamique et faire mieux et plus



». Le Directeur général compte s'appuyer sur une feuille de route qu'il faudra concevoir et mettre en œuvre. Cette feuille de route est portée par le Programme de Rénovation et d'Extension des Services des Impôts et des Domaines (PRESID) avec différentes composantes qui sont ainsi libellés :

- la composante Infrastructures du PRESID ;
- la digitalisation intégrale des procédures à travers le concept « DGID DIGITALE » ;
- le Plan d'Actions à Court Terme (PACTE) pour la mobilisation optimale des recettes.

### La composante Infrastructures du PRESID

Cette composante du PRESID a pour objectif de bâtir une infrastructure qui, permettra de déployer la DGID sur tout le territoire national afin de mener à bien les missions qui lui sont assignées. Ayant constaté qu'il existe un décalage entre la situation du siège de la DGID et celle des centres, M. Abdoulaye DIAGNE déclare que nous devons travailler à corriger ces écarts et mailler le territoire. Il compte aussi :

- mettre les services au niveau standards (plateforme d'accueil, salle d'archives, salle de réunion intelligente, etc.) ;
- dynamiser la collaboration entre les différents services de la DGID ;
- réaliser l'efficacité opérationnelle ;
- etc.

Dans l'opérationnalisation du volet Infrastructure du PRESID, l'un des plus gros chantiers est la mise en place des Centres des Services fiscaux départementaux. Le maillage du territoire par la mise en place d'une vingtaine de Centres est prévu pour élargir le champ d'actions de la DGID car « une administration régaliennne doit être présente sur l'étendue du territoire national. Lorsqu'on s'étend, on crée l'Infrastructure qui va pouvoir accueillir la superstructure », soutient le Directeur général.

En outre, un important Plan de Renforcement des Equipements de l'Administration du Cadastre (PREAC) est envisagé pour doter la Direction du Cadastre de véhicules, de drones, etc., c'est un véritable défi de l'équipement pour cette branche de la DGID. Le prétexte de cette option est le cadastrage universel, parce que les pays émergents sont passés par là et il est impératif d'y aller systématiquement car dans la matrice cadastrale, la carte d'identité de la parcelle est déclinée et peut servir l'administration fiscale et au-delà les administrations sœurs comme l'Urbanisme et l'Etat du Sénégal de manière générale.

S'agissant des procédures domaniales, « il faut soulager les populations », affirme le Directeur général, au-delà même des Domaines, le bloc foncier de manière générale (Cadastre, Domaine, Conservation foncière). Il s'agira de mettre en place les Guichets uniques du foncier (GUF) dans les plateformes intégrées de services avec des agents du front office, suffisamment outillés, qui reçoivent les requêtes pour ces trois mé-



tiers et les transmettre au backoffice. Ce dernier stratifie les requêtes et les traite rapidement, voir celles qui peuvent être délivrées immédiatement et les satisfaire, les autres requêtes suivent le circuit normal avec des efforts pour un traitement diligent. Cela permet la célérité dans le traitement des requêtes des contribuables et une prompte prise en charge des usagers. Si le GUF est bien assis, il sera plus facile pour la DGID de s'ouvrir aux autres administrations partenaires dans ce domaine.

En somme, le volet Infrastructure du PRESID va consister en un programme de rénovation et d'extension des services de la DGID sur le plan physique et fonctionnel. Cette composante prend en charge la mise à niveau des plateformes d'accueil, la mise en place de salles d'archives modernes et centres multimédia mais aussi l'érection de plateforme intégrée de services pour adresser les demandes les plus récurrentes des contribuables par des agents dédiés avec davantage plus de célérité. L'objectif est de marquer positivement les usagers qui doivent repartir satisfaits de nos différents Services.

Cette composante sera exécutée parallèlement avec la digitalisation intégrale des procédures que les autorités de la DGID vont mettre en place à travers le concept « *DGID DIGITALE* ».

### La digitalisation intégrale des procédures : « *DGID DIGITALE* »

La composante « *DGID DIGITALE* » vise à atteindre un taux de pression fiscale égal, au moins, à 20%, en 2025, par l'amélioration du taux de conformité grâce à une exploitation optimale des données, de source interne comme de source externe, soutenue par une digitalisation intégrale des procédures fiscales, foncières et cadastrales. La nouvelle donne, c'est la maîtrise de la donnée, elle permet de mieux valoriser les données, c'est-à-dire, tirer durablement de la valeur de cette matière surabondante. In fine, il est attendu une amélioration de la conformité à deux niveaux :

une meilleure maîtrise des revenus et opérations réalisées par les contribuables immatriculés et suivis par l'administration fiscale : marge intensive ;

une détection et un enrôlement des contribuables jusque-là non immatriculés ou pour lesquels les données disponibles ne permettent pas leur imposition effective : marge extensive. « *DGID DIGITALE* » permettra une modernisation de la DGID et



une amélioration conséquente de la qualité des services rendus aux usagers avec un gain de temps dans les procédures de déclaration et de paiement des Impôts, pareille pour les procédures domaniales et cadastrales.

La mise en œuvre de la « *DGID DIGITALE* » implique l'identification et la maîtrise des sources de données internes. Elles sont insuffisamment exploitées notamment les levés du Cadastre sur le terrain, chaque section de ce dernier vaut un intérêt fiscal. Il y'a les sources externes, c'est-à-dire la coopération internationale, la collaboration avec les administrations sœurs comme la Direction générale des Douanes (DGD), la Direction générale de la Comptabilité publique et Trésor (DGCPT) ainsi que le secteur privé.

Il est aussi nécessaire d'avoir les plateformes de dernière génération pour bien exploiter les données. Quand il s'agit d'autres administrations, d'avoir des systèmes dédiés de plateformes d'échanges de données. Relativement au traitement de données, qu'on puisse, lorsqu'on met ensemble toutes nos données, en sortir une information fiscale, parce qu'information et renseignement ne signifient pas la même chose.

L'information est brute et est à la portée de tout le monde, chacun peut avoir une information, mais ça devient un renseignement lorsque qu'on prend cette information et on lui donne un but fiscal ça devient un renseignement fiscal. Cela signifie qu'un agent verbalisateur, un agent de recouvrement ou un agent gestionnaire de dos-

sier fiscal peut prendre cette information et améliorer davantage la situation fiscale du contribuable.

Pour une bonne gestion des dites plateformes, on doit aller chercher d'autres compétences qui vont venir enrichir la DGID en terme de forage de données et de datamining. Une fois fait, il faudra avoir de la méthode. Comment prendre ces données et les mettre à la disposition des services et surtout évaluer les services, donc ce sont tous ces aspects qu'il faudra mettre ensemble pour avoir la maîtrise de la donnée et améliorer ainsi le taux de conformité fiscale.

Globalement, il nous faut donc faire une exploitation optimale de la donnée en améliorant la conformité fiscale par le renseignement (politique « *Unis pour servir !* » « *Mettre la DGID dans le cœur des sénégalais en soulageant les usagers* ». Abdoulaye DIAGNE, Directeur général. DOSSIER 9 Magazine trimestriel-N° 33 Octobre-Novembre-Décembre 2023 de digitalisation cohérente de bout en bout, disponibilité de la plateforme, des ressources humaines, des méthodes, etc.) pour atteindre le taux de pression fiscale de 20% en 2025. Ceci permettra d'améliorer de manière conséquente la qualité du service rendu aux usagers.

Par ailleurs, le volet mobilisation des recettes de la « *DGID DIGITALE* », en plus de consolider la transformation digitale (Senetafi, Mon espace perso, Système unifié de Télépaiement (SUT), etc.), consistera à la mise en place de centres multimédia. Il y'a aussi un aspect qui est important, c'est de faire monter en puissance deux directions,

la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal (DRESCOF) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI). Il est prévu l'érection d'un immeuble de 8 étages, au moins, dans le site communément appelé le quatrième bureau pour y installer le Datacenter, la DSI, la DRESCOF, le Centre de Formation et de Documentation (CEFOD).

Donc, ce sera un bâtiment intelligent, un vrai smart building. Il sera le centre névralgique de l'information de la DGID. La nouvelle donne qui est la maîtrise de la donnée sera symbolisée par ce bâtiment, à travers la DSI qui va offrir le plateau technique et tout l'outil informatique qu'il faut en terme de hard et de software. Mais également la DRESCOF qui va être dans le métier du renseignement et enfin le CEFOD parce que beaucoup d'agents intégrant la DGID sans la formation requise. Ils peuvent ne pas être des spécialistes de la fiscalité, des domaines ou du Cadastre, mais ils doivent être suffisamment formés aux missions de la DGID, qu'il s'agisse d'agents de service, d'agents d'assiette ou d'agents de recouvrement, entre autres. Il faudra faire en sorte que, lorsqu'à chaque fois qu'on reçoit une cohorte de collègues qui viennent intégrer la famille de la DGID, qu'on puisse d'abord les recevoir au niveau de ce centre de formation.

Ainsi, le personnel nouvellement mis à la disposition de la DGID devra suivre une formation de 6 mois, en alliant théorie et pratique. Il sera formé en tout, y compris en déontologie, faire en sorte que le matin, les nouveaux affectés sont en cours, le soir, en application au niveau des centres et vice-versa. Ce n'est qu'à l'issue de cette formation, lorsqu'on aura identifié les différents talents, on pourra après les déployer dans les différents services des Impôts et des Domaines sur l'ensemble du territoire national.

Somme toute, certains services comme la Direction des grandes Entreprises (DGE), ont réussi la numérisation intégrale des dossiers de leurs usagers, dont le fond documentaire est ainsi sécurisé et mieux géré. Toutefois, les ambitions de la DGID en matière de digitalisation sont encore plus importantes que les acquis actuels. D'où la mise en place de la composante du PRESID dénommée « *DGID DIGITALE* ». Ce dernier a pour objectif de permettre un service de qualité au profit de l'utilisateur tout en réduisant le coût de l'administration de l'impôt tant du côté de l'administration que des usagers, par le biais de l'utilisation optimale des ressources digitales. Tout cela participe à une



bonne mobilisation des recettes avec le Plan d'Actions à Court Terme (PACTE) que le Directeur général compte mettre en place.

### **Le Plan d'Action à Court Terme (PACTE)**

Le PACTE peut être annuel et parfois même trimestriel. Il poursuit des objectifs de mobilisation des recettes à brève échéance. Il est très souple et permet d'absorber tous les chocs endogènes et exogènes qui peuvent intervenir en cours de gestion grâce à un réajustement immédiat des stratégies et des méthodes ; et la mise à disposition de moyens adéquats.

Cette importante composante du PRESID s'adossera sur le renseignement qui sera le marqueur de la DGID car étant au centre du dispositif. La DGID participe notamment à hauteur de 64% dans la mobilisation des ressources budgétaires. En raison de son importance dans le dispositif étatique, la DGID se doit de se doter d'instruments et d'outils modernes pour accroître l'efficacité de la gestion fiscale, domaniale et cadastrale, augmenter la part des recettes internes dans le budget de l'État et améliorer les conditions de travail, ainsi que la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le Plan d'Action à Court Terme (PACTE) peut-être une solution efficace pour atteindre ces objectifs.

En définitive, M. Abdoulaye DIAGNE veut élaborer de manière concertée, avec une approche « *bottom to up* », c'est-à-dire qui part du niveau le plus bas des échelons, vers les instances les plus élevées de la DGID,

une stratégie de consensus. Parmi les grandes orientations de cette future stratégie, il y'a la mise en place d'une plateforme intégrée de services dans le front office ; la dématérialisation des procédures fiscales, domaniales et cadastrales ; la mise sur pied d'un vrai plan de cadastrage national ; entre autres. Il a effectué une tournée nationale pour s'imprégner et constater de visu et in situ les conditions de travail des agents et les moyens matériels et ressources financières qui sont mis à leur disposition afin d'exercer leurs missions convenablement. Mais aussi pour recueillir plus de contributions afin de consolider le document stratégique. Ceci pour une mise en œuvre efficace et efficiente.

Enfin, M. Abdoulaye DIAGNE a réaffirmé sa ferme volonté de doter le personnel en équipements pour permettre à tout un chacun de bien faire son travail. Aussi, il s'est engagé à apporter des réponses urgentes à certains manquements relevés qui selon lui, ne sont pas dignes de la DGID qu'il ambitionne de bâtir. Pour ce chantier, il a sollicité l'engagement de tous les agents qu'il a invité à faire focus sur les objectifs assignés à la DGID notamment le relèvement du taux de pression fiscale à 20% d'ici l'horizon 2025.

« *Unis pour servir* » ! « *Mettre la DGID dans le cœur des sénégalais en soulageant les usagers* ». Abdoulaye DIAGNE, Directeur général.

**Par Abdou FAYE, Chef de la Section  
Communication interne du BCOMQ /  
DGID**



L'ÉCOLE, UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION DU CIVISME FISCAL

# Une collaboration réussie entre la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) et la Direction de l'Enseignement élémentaire (DEE)

*Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique fiscale, la DGID met en œuvre quotidiennement des actions de sensibilisation et d'éducation à l'endroit des populations, notamment sur le rôle et la finalité de l'impôt. Les élèves constituant une cible importante dans la réalisation des orientations des autorités en matière de promotion de civisme fiscal. C'est dans cette logique que le Ministère des Finances et du Budget (MFB) et le Ministère de l'Éducation nationale (MEN), ont conjointement initié un partenariat pour l'introduction du civisme fiscal dans le programme de l'Enseignement élémentaire.*

Cette initiative vise à renforcer l'apprentissage de la citoyenneté fiscale à l'école et entre en droite ligne avec la cinquième priorité du MEN axée sur la systématisation de l'éducation aux valeurs. Elle est financée intégralement par la DGID. Au plan légal, l'arrêté interministériel n°021548 du 30 juillet 2019 a institué la création d'un groupe de travail composé de cadres de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), de la Direction de l'Enseignement élémentaire (DEE) et d'autres techniciens du MEN. Cette équipe pluridisciplinaire est chargée d'élaborer et d'éprouver un dispositif d'implémentation du civisme fiscal dans le programme de l'Enseignement élémentaire.

## I - LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'IMPLÉMENTATION DU CIVISME FISCAL À L'ÉCOLE : UN BILAN RELUISANT POUR 2021/2022

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du projet civisme fiscal, des intrants pédagogiques ont été élaborés par le groupe de travail mis en place. Il s'agit du programme minimal, de la terminologie sur l'impôt, des guides pédagogiques et des re-

cueils de textes de lecture. Ces outils, validés par l'Institut national d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation (INEADE), remplissent bien les conditions requises pour être testés dans le programme d'Enseignement élémentaire. Durant l'année scolaire 2021-2022, les supports ont été testés dans des classes expérimentales (CEI à CM2) choisies au niveau de 12 écoles, dans les

Inspections d'Éducation et de Formation (IEF) pilotes. Dans le choix des IEF, compte a été tenu du caractère urbain, semi urbain et rural des lieux de situation des écoles pilotes. Le tableau ci-dessous présente la liste des écoles et IEF ciblées :

Durant cette phase expérimentale, le nombre d'élèves ciblés est estimé à deux mille huit cent sept (2807). Ainsi, l'engage-

INSPECTION D'ACADEMIE	INSPECTION D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	ÉCOLES PILOTES
IA de THIES	IEF MBOUR 2	LOULY NDIA
		SANDIARA 2
		SAOKOM
		THIADIAYE SERERES
IA de DAKAR	IEF GRAND-DAKAR	COUMBA NDOFFENE DIOUF
		OUAGOU NIAYES LIONS
		HLM4/A
		HLM4/B
IA de PIKINE et GUÉDIAWAYE	IEF GUÉDIAWAYE	SERIGNE NIANG
		DAROUKHANE C
		PIKINE 18
		FUENLABRADA

ment du comité de pilotage a permis la réalisation et la coordination de nombreuses activités inscrites dans la feuille de route du projet. On peut citer, entre autres :

- l'élaboration et la validation des modules ;
- la formation des enseignants et directeurs d'école ;
- la mise à disposition des supports pédagogiques ;
- le déroulement des activités d'enseignement-apprentissage dans les classes expérimentales ;
- le suivi-encadrement des enseignants assuré par le corps de contrôle.

Globalement, le bilan de l'activité pilote a révélé que les résultats enregistrés par les IEF pilotes ont été satisfaisants, malgré l'avènement de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a entraîné un certain retard dans la mise en œuvre des activités du projet.

Les enseignants ont été initiés aux concepts liés à l'impôt. Du coup, sur un objectif de 728 séances d'enseignements-apprentissage prévues, 496 séances ont pu être réalisées, soit près de 68,13%.

Quelques activités parascolaires ont également été réalisées pour mieux consolider les acquis en matière de civisme fiscal. Il s'agit de théâtre, de sketches, du jeu « *guëstu* », de productions littéraires ou artistiques et d'activités sportives, dans le cadre de l'animation des gouvernements scolaires.

Au regard des points forts issus de l'évaluation de l'activité pilote en 2021/2022 et compte tenu du temps réduit d'intervention des enseignants dans les classes, les autorités ont décidé de poursuivre la phase pilote durant l'année scolaire 2022/2023. Cette poursuite ne se fera pas sans l'élargissement de l'échantillon des écoles pilotes. Cette option vise l'atteinte des objectifs fixés en matière d'éducation à la citoyenneté fiscale au courant de l'année 2022/2023.

## II - L'ANCRAGE DE LA CITOYENNETÉ FISCALE DANS L'ÉDUCATION AUX VALEURS : 2021/2022 : UNE ANNÉE D'EXTENSION DE LA PHASE PILOTE

L'extension de la phase pilote du projet d'introduction du civisme fiscal dans le programme d'enseignement élémentaire a été une des recommandations du rapport d'évaluation de la première phase expérimentale. En effet, la durée du testing de trois mois étant insuffisante, les autorités de la DGID et de la DEE ont décidé de poursuivre la phase pilote durant toute l'année

scolaire 2022/2023 tout en élargissant l'échantillon. Du coup, le projet a été étendu à d'autres Inspections d'Académie (IA) dans les départements de Dakar, Pikine, Rufisque, Thiès, Kébémér et Kaffrine. Ce qui fait que le nombre d'IEF est passé de 3 à 10. De même, on est passé de 12 à 44 écoles élémentaires pour ce qui est de la zone

d'intervention. Toujours pour l'année scolaire 2022/2023, l'enrôlement a concerné 12 740 élèves, dont 3624 pour le CE1, 3281 pour le CE2, 3281 pour le CMI et 2554 pour le CM2. Les encadreurs formés sur cette phase sont constitués de 275 instituteurs, 41 directeurs d'école et 83 Inspecteurs de l'Éducation et de la Formation.

INSPECTION D'ACADEMIE	INSPECTION D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	ÉCOLES PILOTES
IA DAKAR	IEF DAKAR PLATEAU	EL H.BASSIROU DIAGNE
		EE MANGUIERS 2
		EL.H.IBRAHIMA DIOP 1
		POINT E 2
	IEF GRAND-DAKAR	COUMBA N. DIOUF A
		COUMBA N. DIOUF B
HLM4A		
HLM4/B		
	OUAGOU NIAYES LIONS	
IA KAFFRINE	IEF KOUNGHEUL	BABACAR NDAO
		KOUMBIDIA SOCE
		SEYDINA ALIOU SECK
		YOUSSEPH AIDARA
IA LOUGA	IEF KEBEMER	EE MOR MADJIGUENE KEBE
		EE NDANDE 3
		EE NDIA
		EE THIOLOM FALL
IA PIKINE-GUEDIAWAYE	IEF GUEDIAWAYE	DAROUKHANE C
		EE SERIGNE NIANG
		FUENLABRADA
		PIKINE 18
	IEF THIAROYE	AMETH SOW
		MASSAER DIAGNE
		SIPRES 5
		ZAC MBAO
IA RUFISQUE	IEF RUFISQUE COMMUNE	EE EL HADJI ALIOUNE DIA
		EE IBRA SECK
		EE MATAR SECK
		EE THIAWLENE
	IEF SANGALKAM	EE BAMBILOR 1
		EE KEUR NDIAYE LO 1
		EE SANGALKAM 1
		EE TIVAOUANE PEULH 2
IA THIES	IEF MBOUR 2	EE LOULY NDIA
		SANDIARA 2
		SAOKOM
		THIADIAYE SERERE
	IEF THIES DEPARTEMENT	KHOMBOLE 1
		KHOMBOLE 2
		KHOMBOLE 3
		KHOMBOLE 4



À l'épreuve, l'équipe technique nationale, composée du comité de pilotage et des points focaux des IEF et des Centres des Services fiscaux, a pu élaborer et dérouler son plan d'actions qui s'articule principalement autour des activités suivantes :

- la relecture des supports didactiques ;
- la révision des modules de formation
- l'organisation d'ateliers de partage ;
- la tenue d'un atelier de cadrage des activités parascolaires (orientation, mise en place des comités, jury, calendrier des compétitions) ;
- la mise en œuvre du plan de communication du projet ;
- la capitalisation des recommandations issues du bilan de l'activité pilote 1 ;

- la mise en œuvre de l'activité pilote 2.

Un accent particulier a été mis sur la réalisation des activités para et péri scolaires dans les différentes écoles pilotes où les élèves mettent en pratiques les enseignements théoriques reçus en classe devant les parents d'élèves et les autorités locales.

Il faut noter que le déroulement des activités de la phase d'extension connaît des avancées fulgurantes grâce au partenariat noué entre la Direction générale des Impôts et des Domaines et le projet USAID Appui à la Gestion des Finances publiques. En effet, la passage d'un échantillon de 12 à 44 écoles élémentaires a été facilité par le concours financier de l'USAID/AGFP pour qui l'éducation à la citoyenneté fiscale revêt un caractère structurel pour la mobilisation et la gestion transparente des finances pu-

bliques. En définitive, on peut estimer que l'introduction du civisme fiscal à l'Ecole élémentaire comporte une importante dimension socioéconomique, dans la mesure où elle prône la culture de la citoyenneté fiscale chez l'enfant qui est le « *futur citoyen actif* ». Ainsi, son expansion à tous les niveaux de l'enseignement, voire de l'Élémentaire au Supérieur, contribuerait à résoudre les préoccupations liées au consentement volontaire à l'impôt et l'autonomisation de nos Etats pour la prise en charge du financement de leur développement.

**Par Youssouf DIONE Inspecteur des Impôts et des Domaines, Chef du Bureau de la Communication et de la Qualité / DGID**

## SECTEUR BANCAIRE

# Point sur la fiscalité des titres publics

Ce point est axé sur l'état actuel de la législation fiscale sur les titres publics (I) et la question de l'évolution de la fiscalisation des titres publics (II).

### I. L'ETAT DE LA LEGISLATION FISCALE SUR LES TITRES PUBLICS

La législation fiscale sur les titres publics est constituée du CGI et du Règlement UEMOA sur la double imposition. En l'état actuel, les titres publics ont des conséquences en matière d'impôts sur le revenu, de taxes sur le chiffre d'affaires, de droits d'enregistrement et de CEL.

#### I.1. La soumission des produits des titres publics aux impôts sur le revenu

Il faut distinguer les revenus des titres publics et les plus-values nées de leur cession.

##### I.1.1. La soumission des revenus des titres publics aux impôts sur le revenu

Les revenus des titres publics sont soumis à l'impôt sur les sociétés suivant les dispositions de l'article 8.I du CGI. Ils sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques par les dispositions des item 6 et 7 de l'article 85 du CGI pour les revenus d'obligations ainsi que par les dispositions de l'article 101 du CGI pour les revenus des titres autres que les obligations.

Toutefois, les revenus des titres émis par l'Etat, les communes, les collectivités territoriales et les établissements publics du Sénégal sont exonérés d'impôt sur les revenus des personnes physiques par l'item 1 des articles 91 et 105 respectivement pour les obligations et les titres autres que les obligations.

Il en est de même de l'impôt sur les sociétés concernant les revenus de créances. Ce sont les dispositions de l'article 12 du CGI qui exonèrent d'impôt sur les sociétés



les produits visés à l'article 105 précité lorsqu'ils sont acquis par une personne soumise à l'impôt sur les sociétés. L'article 105 est compris dans la deuxième partie intitulée revenus de créances, dépôt et cautionnements de la sous-section 2 dite revenus de capitaux mobiliers. Il suit immédiatement la définition des revenus de créances, dépôts et cautionnements et ne peut exonérer que lesdits revenus de créances. Il s'ensuit que les revenus des titres autres que les obligations sont exonérés d'impôt sur les sociétés quand les titres sont émis par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il n'en est pas de même des revenus d'obligations. En effet, aucune des dispositions de l'impôt sur les sociétés (articles 2 à 37 du CGI) n'exonère les revenus d'obligation d'impôt sur les sociétés, peu importe l'émetteur des titres d'obligations. Il faut rappeler que l'exonération de certains re-

venus d'obligations n'est prévue qu'en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques par les dispositions de l'article 91 du CGI. Et contrairement aux revenus des titres autres que les obligations, les dispositions de l'impôt sur les sociétés ne renvoient pas à celles de l'article 91 pour exonérer les revenus d'obligations d'impôt sur les sociétés.

Et l'item 10 de l'article 105 du CGI exonérant les intérêts des valeurs d'Etat ne peut être appliqué aux revenus d'obligations puisque, comme précisé ci-dessus, cet article ne peut, compte tenu de son positionnement dans le CGI, exonérer que des revenus de créances, dépôts et cautionnements. Il en est de même de l'item 14 de l'article 105 sur l'exonération des produits et des plus-values se rapportant aux titres émis par les Etats de l'UEMOA en représentation des concours consolidés de la BCEAO. Au-delà de l'impossibilité d'ap-



plier l'article 105 aux revenus d'obligations, les titres actuels dont il est question ne sont pas émis en représentation desdits concours consolidés.

Malgré tout, dans la pratique confortée par une doctrine constante de l'administration, il est admis que les revenus des titres émis par l'Etat du Sénégal et les autres personnes publiques sont exonérés d'impôt sur les sociétés, peu important la nature des titres, qu'il s'agisse d'obligations ou des autres titres.

Cependant, les revenus des titres émis par les Etats autres que l'Etat du Sénégal ne bénéficient pas de l'exonération, ni dans la CGI, ni dans la pratique.

D'ailleurs, l'article 12 du Règlement n° 08/2008/CM/UEMOA précise que les intérêts provenant d'un Etat de l'UEMOA et payés à un résident du Sénégal sont imposables au Sénégal. Dans ce cas, l'impôt payé dans l'Etat de source conformément aux dispositions dudit article 12 constituent, en vertu des dispositions de l'article 23 du Règlement précité un crédit d'impôt au Sénégal.

### **I.1.2. La soumission des plus-values des titres aux impôts sur le revenu**

Par ailleurs, les plus-values nées de la cession des titres publics sont soumises aux impôts sur le revenu conformément aux dispositions de chaque type d'impôt et de chaque catégorie de revenus ainsi qu'à celles de l'article 14 du Règlement précité. Mais, elles peuvent, suivant les dispositions de l'article 19 du CGI, bénéficier d'un différé d'imposition d'au moins trois exercices.

### **I.2. La soumission des produits des titres publics à la CEL-VA**

Les rémunérations des titres publics sont, aux termes de l'article 336-2 du CGI, compris dans les produits pris en compte pour le calcul de la valeur ajoutée soumise à la CEL-VL.

### **I.3. La soumission des produits des titres publics aux taxes sur le chiffre d'affaire**

Les titres publics représentent des opérations qui sont dans le champ d'application de taxes sur le chiffre d'affaires. Il s'agit de mise à disposition de la trésorerie au profit d'une autre personne.

Mais, les opérations des titres publics sont exonérées de TVA et de TAF par les items



28 de l'article 361 et 8 de l'article 402 du CGI lorsque les prêts et avances sont consentis à l'Etat du Sénégal. Il faut préciser que l'exonération ne s'applique pas aux titres émis par des personnes publiques établies au Sénégal autres que l'Etat du Sénégal.

Lorsque les prêts et avances sont consentis à des Etats et autres personnes non établies au Sénégal par des personnes autres que les banques et établissements financiers, ils sont exclus du champ d'application de la TVA par les dispositions de l'article 357 du CGI dans la mesure où le service (l'argent prêté par exemple) est utilisé hors du Sénégal et où la personne pour le compte de laquelle le service est rendu n'y est pas établie.

Toutefois, lorsque les prêts et avances sont consentis par des banques et établissements financiers à des Etats et autres personnes publiques non établies au Sénégal, ils sont taxables au Sénégal par les dispositions de l'article 400 du CGI dans la mesure où le prêt ou l'avance est réalisé au Sénégal, peu importe le lieu d'utilisation du service ou du donneur d'ordre. Et ces opérations ne sont exonérées par aucune des dispositions de l'article 402 du CGI.

Par ailleurs, les cessions des titres sont taxables à la TVA et à la TAF conformément aux dispositions des articles 352 et 400 du CGI. Dans cette optique, il demeure la question de savoir, pour les banques et établissements financiers cédants, si les cessions de titres constituent des opérations financières. Suivant la réponse par l'affirmatif ou

le négatif, les cessions sont respectivement soumises à la TAF ou à la TVA.

### **I.4. La soumission des cessions des titres publics aux droits d'enregistrement**

Les opérations de création des titres publics (marché primaire) ne sont pas obligatoirement soumises aux droits d'enregistrement car elles ne traduisent pas une mutation.

Mais, les titres publics matérialisent l'existence d'une créance née au marché primaire. Aussi les cessions de titre (marché secondaire) constituent-elles des cessions de créances. A ce titre, elles sont soumises aux droits d'enregistrement par les dispositions des articles 464.I-B-1), 472.V.8 et 472.V.9 du CGI.

Et aucune des dispositions des articles 465 et 466 ne prévoit l'exonération des cessions de titres de droits d'enregistrement. L'item 4 de l'article 465 exonère les actes d'avance sur titres de fonds d'Etat Sénégal ou valeurs émises par le Trésor. Il ne vise pas les cessions de titres, mais les actes d'avance sur ces titres.

## **II. LA QUESTION DE L'EVOLUTION DE LA FISCALISATION DES TITRES PUBLICS**

La question de l'évolution de la fiscalité des titres publics ne peut être abordée sans faire état des enjeux actuels de la fiscalité des titres publics. Ensuite, nous pouvons nous tourner vers les questions de la trans-

position de la directive en matière de revenus de valeurs mobilières et de la défiscalisation des titres publics.

### II.1. Les enjeux de la fiscalité des titres publics

Nous vous renvoyons à l'annexe unique à cette note pour les niveaux des redressements fiscaux sur les titres publics.

### II.2. La transposition des Directives de l'UEMOA

Il apparaît que la Directive n° 02/2010 n'a pas encore fait l'objet de transposition. Tout au moins, nous n'avons trouvé aucune référence de transposition telle qu'indiquée par l'article 13 de ladite Directive.

La transposition de ladite Directive aurait pour conséquence de réduire les taux d'imposition des revenus d'obligation. Suivant l'article 6 de ladite Directive, le taux d'imposition dans les Etats membres doit être de 6% pour les revenus d'obligation, quel que soit l'émetteur de l'obligation, même si l'émetteur n'est pas dans l'UEMOA. Mais, l'article 7 prescrit aux Etats membres émetteurs d'appliquer aux obligations qu'ils ont émises des taux de 3% lorsque leur durée est comprise entre 5 et 10 ans et de 0% lorsque leur durée est supérieure à 10 ans. Mais avant la transposition, la question de l'articulation pour les dispositions de l'article 7 et de l'article 6 mérite d'être clarifiée.

Quant aux plus-values de cession des obligations, l'article 8 limite leur taux d'imposition à 5% de leur montant.

Toutefois, il faut préciser que ces revenus et plus-values sont, le cas échéant, imposables au Sénégal dans le cadre du bénéfice qui est globalement et unitairement soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%. Dès lors, se pose la question des modalités pour leur appliquer séparément des taux inférieurs à 30%.

Enfin, l'article 11 de la Directive précise que les prélèvements effectués dans un Etat membre sur les revenus et les plus-values des titres sont libératoires de tous autres impôts et taxes équivalents dans les autres Etats membres de l'UEMOA. La question se pose de savoir quel Etat membre doit faire le prélèvement libérateur et quel Etat membre doit renoncer à imposer du fait du caractère libérateur. D'autant que les dispositions des articles 6 et 7 prévoient le prélèvement aussi bien dans l'Etat de source du revenu que dans l'Etat de destination du revenu. Tout semble indiquer



que c'est l'Etat de source du revenu ou de la plus-value qui a la primeur du prélèvement. L'Etat de destination ne pouvant prélever qu'en cas de défaut de prélèvement dans l'Etat de source.

Au demeurant, il faut relever que les dispositions de l'article 11 de la Directive semblent contradictoires avec l'article 12 du Règlement n° 08 précité qui précise que les intérêts des créances de toutes natures, y compris les revenus d'obligations, sont imposables dans l'Etat de destination.

Enfin, les dispositions de la Directive n° 02/2010 et du Règlement n° 08 sont, dans leur volonté d'imposer les revenus d'obligations, contraires à celles de la Directive n° 01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008. En effet, les dispositions de l'article 9 de la Directive n° 01/2008 exonèrent de l'impôt assis sur les bénéficiaires industriels et commerciaux des personnes morales (de l'impôt sur les sociétés) les intérêts des emprunts obligataires et de tous autres titres d'emprunts émis par les Etats membres de l'UEMOA et leurs collectivités décentralisées.

Tout compte fait, la transposition des Directives, si ce n'est pas déjà fait, devrait être précédées d'une articulation de toutes les dispositions communautaires portant sur la fiscalisation (ou non) des titres publics.

### II.3. La question de la défiscalisation des titres publics

L'APBEF clame la défiscalisation des titres publics sans référence à des études qui valident les effets annoncés de la fiscalité des titres publics.

En attendant les résultats de telles études, il ne nous semble pas que la fiscalisation des titres soit un frein à leur développement tel qu'indiqué par l'APBEF. En termes de taux de rémunération, ces titres sont largement attractifs comparés aux autres formes de placement comme les dépôts à terme et les épargnes classiques qui sont aux environs de 4% là où les taux des obligations vacillent entre 5% et 7%. Aussi, l'attractivité des titres publics dépend de la solvabilité de l'Etat émetteur et de la sécurité des affaires dans ledit Etat. Dans ce contexte, il est irrationnel de centrer les problèmes d'attractivité des titres publics autour de leur fiscalisation.

Pour finir, si la défiscalisation doit reposer sur le manque à gagner du contribuable qui est consécutif à la fiscalisation, alors la défiscalisation doit porter sur tout.

**Par Gorgui CISSE,**  
**Chef du Bureau de Contrôle spécialisé**  
**N°2**  
**/Division du Contrôle/DGE/DGID**



COTE D'IVOIRE

# Robert Beugré Mambé, nouveau Premier ministre

*Le Président ivoirien, Alassane Ouattara, a porté son choix sur l'ancien-ministre, Gouverneur du District autonome d'Abidjan, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Robert Beugré Mambé, pour conduire le nouveau Gouvernement. La nouvelle de la nomination est tombée le lundi 16 octobre 2023.*

L'annonce était attendue. Finalement, c'est le lundi 16 octobre 2023, que le Président Alassane Ouattara a procédé à la nomination de Robert Beugré Mambé en qualité de Premier ministre, en remplacement de Patrick Achi. Selon le communiqué de la Présidence de la République, le nouveau chef du gouvernement ivoirien a la responsabilité de proposer un nouveau gouvernement dans les meilleurs délais au Chef de l'État. Le Président ivoirien avait dissous le gouvernement et mis fin aux fonctions de Patrick Achi en tant que Premier ministre le vendredi 6 octobre 2023. Né le 1er janvier 1952 à Abiaté (Dabou), Robert Beugré Mambé est militant du Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp). Selon une note biographique, diplômé du Centre des études de la construction à Paris et de l'École nationale des ponts et chaussées, cet ivoirien de l'eth-

nie ébrié est Gouverneur du District autonome d'Abidjan de 2011 (au sortir de la crise post-électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire en 2010) à 2023. Il avait pour mission de reconstruire, aux côtés du Président Ouattara, la capitale économique, Abidjan, lui redonner son positionnement international et renouer les liens de la cohésion sociale entre les principales couches ethniques, politiques et sociales du Grand Abidjan. Il l'aura réussi. En 2016, il fut nommé ministre auprès du Président de la République chargé des Jeux de la Francophonie. En 2020, il est nommé Ministre, Gouverneur du District autonome d'Abidjan et en février 2022, le Président fait de lui le numéro 3 du Rhdp. Il est député de la circonscription électorale de Songon et maire de la commune de Songon. Il a également été président de la Commission électorale indépendante (CeI) de son pays.

D. MANE



## NOUVEAU GOUVERNEMENT

### Plusieurs ministres reconduits

**Le mardi 17 octobre 2023, le nouveau Gouvernement a été dévoilé. De nombreux ministres ont été reconduits comme ministère de la Défense revient toujours à Téné Birahima Ouattara, frère du Président Alassane Ouattara (Défense), Kobenan Kouassi Adjoumani (Agriculture), Anne Ouloto (Fonction Publique).**

Le Gouvernement piloté par le nouveau Premier ministre, Robert Beugré Mambé nommé le lundi 16 octobre 2023, compte de 32 membres. Selon les médias, ce der-

nier hérite également du portefeuille des Sports qui était dirigé par le ministre Paulin Danho, sans doute remporté par l'interruption d'un match amical entre la Côte d'Ivoire et le Mali à cause de l'état désastreux du stade Alassane Ouattara construit pour la Can qui se tiendra en Côte d'Ivoire (13 janvier - 11 février 2024).

La pelouse était totalement détrempée. Le ministre avait même présenté ses excuses. Le ministère de la Défense revient toujours à Téné Birahima Ouattara, frère du Président Alassane Ouattara, tout

comme Kobenan Kouassi Adjoumani pour l'Agriculture. Tous les deux gardent leur rang de ministres d'État. Anne Ouloto garde, elle aussi, son poste à la Fonction Publique. Mieux, elle est promue Ministre d'État. Kacou Houadjia Léon Adom, jusqu'ici ministre délégué aux Affaires Étrangères, est promu titulaire du portefeuille, en remplacement de Kandia Camara élue Présidente du Sénat. Toutefois, le ministre de la Réconciliation, Kouadio Konan Bertin (KKB), n'a pas été reconduit.

D. MANE

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

# L'Oms homologue un vaccin créé au Burkina Faso

*Le Burkina Faso se distingue dans la santé particulièrement dans la lutte contre le paludisme, une maladie qui tue le plus en Afrique. Il est l'une des principales causes d'hospitalisation et de mortalité infantile en Afrique.*



*Professeur Halidou Tinto,  
Directeur de recherche  
en parasitologie*

**E**n effet, selon la télévision burkinabé, le 3<sup>e</sup> mois octobre 2023, l'Organisation mondiale de la santé (Oms) a homologué le R21/Matrix M, un nouveau vaccin contre le paludisme chez les enfants de 5 à 36 mois, « le groupe d'âge le plus à risque de décès par paludisme », selon les chercheurs. Un vaccin mis au point par des chercheurs burkinabé avec à leur tête le professeur Halidou Tinto, Directeur de recherche en parasitologie et principal investigateur des essais de phase II et III du R21 à Nanoro, à l'Unité de recherche clinique de Nanoro de l'Institut de recherche en sciences de la santé (Cnrts/Irss), situé à

90 kilomètres de la capitale Ouagadougou. Ainsi, la lutte contre le paludisme amorce une nouvelle étape sur le continent comme le soutient le Directeur général de l'Oms qui parle de « *grands pas dans la lutte contre le paludisme* ».

D'après le Pr Halidou Tinto, « *c'est une étape très importante dans la lutte contre le paludisme* », non sans exprimer « *sa fierté* » que le Burkina soit cité dans le concert des nations en matière d'innovations, de recherche, soulignant que le vaccin a un niveau d'efficacité de 75 % contre le parasite. Ce qui, selon lui, est « *une première dans l'histoire de l'humanité et donc*

*une prouesse* » car il n'existe pas de vaccin contre un parasite.

Le vaccin sera commercialisé par le Serum Institute of India « *un partenaire sûr et crédible qui s'est engagé à produire 200 millions de doses par an* », selon le Pr Tinto, et « *contient l'antigène R21 (spécifique au parasite du paludisme) développé par l'université d'Oxford et l'adjuvant Matrix-M produit par Novavax, « un adjuvant à base de saponine qui améliore la réponse immunitaire, la rendant plus puissante et plus durable* ».

**D. MANE**



GUINEE

# Les grands chantiers de la transition changent la physionomie de Conakry et les capitales des régions administratives

*Depuis l'avènement le 05 septembre 2020, du Conseil national du rassemblement et du développement (Cnrd), à sa tête le colonel Mamadi Doumbouya, la poursuite et l'ouverture des grands chantiers et des infrastructures aussi bien dans le grand Conakry qu'à l'intérieur du pays, changent admirablement la physionomie de nos villes et améliorent les conditions de vie des populations guinéennes.*



**A**ux premières heures du Conseil national du rassemblement et du développement (Cnrd), la réalisation d'infrastructures routières et portuaires a

été placée au centre des priorités en Guinée. Il s'agissait non seulement de résoudre les problèmes de mobilité mais aussi de jouer le rôle régalien de l'Etat qui consiste

à améliorer quotidiennement les conditions de vie de la population. Les cadres des ministères des Infrastructures et des Travaux publics et des Transports sont à pied d'œu-

vre pour honorer les ambitions du Président de la transition dans son programme de refondation et de la rectification des institutions conformément aux lettres de mission du gouvernement.

De nouvelles routes sont réalisées, d'autres en cours. Ponts et/ou ouvrages de franchissement, passerelles, échangeurs et autres infrastructures sont visibles partout sur le territoire national. Ces grands chantiers résultent de l'embellissement des grands carrefours de la capitale et de l'éclairage public, des panneaux de signalisation des grands axes et certains quartiers de grand Conakry. Tout visiteur qui avait jadis quitté la capitale, est tout de suite frappé, aujourd'hui, à l'instar de certaines capitales de la sous-région notamment Dakar ou Abidjan, par l'éclairage des rues et l'embellissement des ronds-points et carrefours de Conakry, la finition et la construction des échangeurs qui deviennent des lieux de prédilection pour les prises de vue lors des cérémonies de mariage et d'anniversaire. Sans oublier le bitumage de certaines artères du centre-ville et des quartiers, ceci pour rendre beaucoup plus fluide la circulation et éviter les interminables bouchons pendant les heures de pointe pour les usagers.

En effet, force est de constater que pendant les heures de pointe et les week-ends, les bouchons constituaient un véritable casse-tête pour les usagers. C'est pour remédier à cette situation que le Président de la transition et son gouvernement ont lancé, avec l'appui des partenaires, les travaux de finition et de la construction d'échangeurs au niveau de certains carrefours stratégiques du grand Conakry (Kagbélen, Km 36 et Bambéto) qui, une fois achevés, donneront une nouvelle physiologie à la capitale et une meilleure fluidité aux usagers de la route.

### Travaux ferroviaires et portuaires

Il est important de noter que le Colonel Président de la transition et son gouvernement, en dépit de l'organisation des élections libres et transparentes pour transmettre le pouvoir aux civils, tiennent à doter notre pays d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires qui vont résister au temps. Le Président de la transition et certains de ses proches collaborateurs se sont rendus dans la sous-Préfecture de Moribayah, Préfecture de Forécariyah, pour procéder à la relance des travaux de construction d'infrastructures ferroviaires et portuaires dans le cadre de



la mise en œuvre du gigantesque projet minier de Simandou afin de donner des opportunités d'emplois directs et indirects durant tout le long de ce projet.

Mais aussi et surtout la relance de la rénovation des aéroports dans les capitales régionales du pays, car le Premier ministre de transition, Dr Bernard Goumou, à la tête d'une grande délégation, avait entamé une tournée dans les grandes régions administratives du pays notamment Faranah, Kankan, Labé et Nzérékoré pour la pose de la première pierre de la rénovation et de la construction des aéroports modernes.

Pour avoir plus d'éclairage dans les grands chantiers de la transition réalisés et en cours de réalisation, le Directeur national des routes nationales, Mamy Condé a indiqué que tous les projets étaient à la phase de signature en 2021 avec les contributions non payées de la part de l'Etat guinéen. A l'avènement du Cnrd, tout a été diligenté pour le bien-être de la population guinéenne. Ainsi, les différents chantiers entrepris par le ministère des Infrastructures et des Travaux publics avancent à grands pas et d'autres sont presque finis.

Le projet Coyah-Mamou-Dabola qui était à un taux d'exécution de 23% le 05 septembre 2021, est aujourd'hui à plus de 80% de réalisation, de même pour la route Coyah-Farmoriah, jusqu'à la frontière Sierra léonaise, qui était à moins de 30% en 2021, a

connu un véritable coup d'accélérateur pour son achèvement. Le pont sur le fleuve Sankarani, à Mandiana, et celui du fleuve Milo, à Kérouané, qui étaient respectivement entre 17 et 20% en 2021 sont aujourd'hui complètement achevés. Le projet du pont de Tanènè, sur la nationale Conakry-Boké, long de 3.500 m en construction, va bientôt remplacer les quatre ponts métalliques sur le fleuve Konkouré.

### Plusieurs chantiers routiers ouverts

Plusieurs autres chantiers routiers sont ouverts à travers le pays, car cette année, près de 45% du budget du département seront alloués aux investissements notamment la réalisation des infrastructures et aux travaux publics. C'est pourquoi le Premier ministre et le ministre de tutelle suivent de près les chantiers sur le terrain afin que les différents projets soient réalisés conformément aux clauses de contrat. En plus du suivi pour la bonne exécution des travaux, la Direction des routes nationales a mis en place une unité de gestion qui veille à l'exécution des travaux. Le département des infrastructures et des travaux publics, pour être au cœur de la refondation, a créé l'Agence de gestion des routes (Ageroute) qui fait l'entretien des routes et autres projets.

**Abouacar Kaba TOURE**



GUINEE

# Amélioration croissante du secteur de l'énergie

*Outre les infrastructures routières, l'amélioration du secteur de l'énergie est également au cœur des priorités du Conseil national du rassemblement et le développement (Cnrd), dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya.*

Le programme de refondation et de la rectification des institutions du Cnrd se focalise sur 5 axes stratégiques : infrastructures, amélioration de la gestion commerciale, gestion de la demande sociale, restructuration et renforcement de l'électricité de Guinée (Edg) ainsi que la restructuration et le renforcement des capacités de ce secteur. Cela pour remédier le déficit chronique en énergie et en eau potable. Le gouvernement de la transition s'est alors engagé dans un programme de redressement d'urgence des acquis des gouvernements précédents, tout en déployant de gros moyens, dans une perspective stratégique à travers les 5 axes cités plus haut. Selon le gouvernement, ce secteur doit avoir des améliorations au même titre que celui minier qui connaît aujourd'hui un boom grâce, entre autres, aux investissements des Partenaires au développement.

Le secteur de l'énergie en Guinée, bien que présentant un potentiel énorme estimé à 6.000 MW, a fonctionné de manière insuffisante pendant des décennies. Force est de constater aujourd'hui que le déficit d'électricité n'est plus qu'un lointain souvenir pour les Guinéens à travers les investissements massifs des organisations sous régionales comme l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (Omgv) de la Banque africaine de développement (Bad), la Banque islamique de développement (Bid), le Fonds koweïtien et les fonds privés. Les nouvelles autorités ont fixé haut la barre afin de permettre, dans un premier temps, à 65 % de la population guinéenne d'avoir accès à l'électricité. Elles ont mis un coup d'accélérateur pour l'achèvement de plusieurs projets de transport, des postes de transformation et des lignes d'interconnexion.

Plusieurs réalisations ont été effectuées : augmentation du taux d'électrification de 25% à 46% entre septembre 2021 et 2022 ; achèvement et la mise en service du poste énergétique 225/30 KV de l'Electricité de Guinée (Edg) de Boké par le projet d'interconnexion Omgv ; achèvement et construction de postes énergétiques de 225/30 KV à Labé et Mali ; interconnexion de la ville de N'Zérékoré à travers le projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Libéria-Sierra Leone-Guinée ; électrification de 36 localités dont 29 dans Kindia et 7 dans N'Zérékoré ainsi que la réalisation de postes-sources à Manéah, Kissosso, Sonfonia, Casse et Sanoyah qui va bénéficier à 100.000 foyers et à plus de 500.000 personnes. A cela s'ajoute l'éclairage urbain qui a facilité la lutte contre le grand banditisme dans la capitale Conakry et ses villes environnantes.

Le poste de l'Omgv de Labé qui vient d'être récemment inauguré est équipé de 6 départs 30 KV pour la distribution de l'énergie électrique dans la ville de Labé et les localités environnantes. Il fait partie intégrante du réseau d'interconnexion de l'Omgv qui comprend,



en Guinée, 4 postes sources (Boké, Linsan, Labé, Mali), 2 extensions des postes de Linsan et Kaléta, une ligne de transport d'énergie de 582 km répartie en 3 lots et un Centre de dispatching principal Omgv (centre de conduite principal) à Linsan. D'autres réalisations non les moindres sont en cours, notamment le projet de turbine à gaz pour l'électrification de la ville de Kankan pour une capacité de 20 MW et celui du barrage hydroélectrique d'Amaria à Dubréka pour une puissance installée de 665 MW avec un coût total de réalisation estimé à 930 millions de dollars US.

Pour le ministre de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures, Aly Seydouba Soumah, « la volonté traduite par le Président de la Transition pour le secteur de l'énergie depuis le 05 septembre 2021, est de porter le taux d'accès à l'électricité à 65% voire 85% à l'horizon 2021-2024. Mais aussi, favoriser la participation d'opérateurs privés dans la production, le transport et la distribution de l'électricité dans un cadre réglementaire garantissant un traitement uniforme à tous les opérateurs ». Comme principaux défis des prochaines années, « les autorités de la transition envisagent plusieurs réformes. Entre autres, le basculement de l'esprit de services de l'eau et d'électricité gratuits à un esprit de service payant au regard de leurs coûts de production tout en s'appuyant sur la péréquation des coûts et l'adoption de tranches sociales », a fait savoir le ministre Aly Seydouba Soumah.

**Aboubacar Kaba TOURE**

POUR SA SIXIEME EDITION

# Marrakech va accueillir l’Africa Investment Forum du 8 au 10 Novembre 2023

*L’Africa investment forum (Aif), la plus importante plateforme de rencontre économique du continent se tiendra à Marrakech, au Maroc, du 8 au 10 novembre prochain, informe un communiqué.*



Ce forum de trois jours qui réunit des Chefs d’État et de Gouvernement, des décideurs publics et privés, des multinationales ainsi que des investisseurs impliqués dans le développement économique et social du continent, aura pour thème « *Libérer les chaînes de valeur de l’Afrique* » et sera le plus important rassemblement d’entreprises africain de l’année. L’Africa investment forum (Aif) est une plateforme multipartite axée sur la conclusion d’accords à l’échelle du continent à travers un format innovant mêlant présentation de projets dans des « *board rooms* » dédiés et débats sectoriels de haut niveau. Facilitant les relations entre les gouvernements et les investisseurs, il a permis de mobiliser, à ce jour, « *près de 150 milliards de dollars d’investissement* », souligne le communiqué.

Le Forum, selon le document, apportera « *une valeur ajoutée significative aux investisseurs* », en les associant à des opportunités à un moment de transformation substantielle du continent. L’Afrique est, en effet, au centre de la conversation mondiale avec des développements inédits, notamment la construction d’un nouveau pipeline énergétique de 6.000 km, tout en s’engageant à respecter son engagement collectif en faveur des énergies renouvelables à

l’approche de la COP28 à travers des investissements massifs dans la transition écologique.

Le cadre transactionnel de l’Aif vise à fournir les mécanismes d’investissement appropriés aux investisseurs à la recherche d’opportunités sur les marchés émergents. Il offrira des « *solutions efficaces* » aux investisseurs qui cherchent à canaliser des capitaux vers des secteurs critiques, conformément aux objectifs de développement durable, aux High 5s de la Banque africaine de développement (Bad) et à l’Agenda 2063 de l’Union africaine. Pour l’édition 2023, près de 600 participants de haut niveau ainsi que 30 speakers ont déjà confirmé leur présence, incluant des Chefs d’État et de Gouvernement.

Fondé en 2018, l’African investment forum est une plateforme multipartite devenue la première conférence sur l’investissement du continent. Il a été fondé par la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque européenne de développement, Afreximbank, la Banque de commerce et de développement, la Banque de développement de l’Afrique australe, Africa Finance Cooperation aux côtés d’Africa 50.

**D. MANE**



ANCIEN PRESIDENT DE LA MAURITANIE

## Le Procureur requiert 20 ans de prison ferme contre Mohamed Ould Abdel Aziz

Le Procureur a requis, mardi 24 octobre 2023, vingt ans de prison ferme contre l'ancien président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, jugé depuis le mois de janvier à Nouakchott pour avoir abusé de son pouvoir afin d'amasser une immense fortune. Selon l'Agence de presse française (Afp), le magistrat Ahmed Ould Moustapha a estimé que « tous les éléments entre les mains de la justice prouvent la constitution d'un crime ». Et d'ajouter : « l'accusé Mohamed Ould Abdel Aziz a accumulé une très grande fortune que ses revenus légaux ne peuvent justifier. Il exerçait des activités commerciales incompatibles avec ses fonctions de Président de la République. Tout cela constitue un enrichissement illicite condamné par la loi ». Il a aussi réclamé la confiscation des biens de l'ancien chef d'Etat.

Le Président Mohamed Ould Abdel Aziz, âgé de 66 ans, a écouté sans broncher les réquisitions prononcées contre lui. Il a dirigé de 2008 à 2019 ce pays charnière entre



l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne, secoué naguère par les coups d'Etat et les agissements jihadistes mais revenu à la

stabilité sous sa direction quand les troubles gagnaient la région.

D. MANE

GABON

## Les Usa suspendent l'intégralité de son aide

Les États-Unis ont décidé, le lundi 23 octobre dernier, de suspendre l'intégralité de son aide au Gabon, après l'avoir suspendue partiellement au lendemain du coup d'Etat du 30 août de l'armée gabonaise conduite par le Général Oligui Nguema. L'information a été communiquée par le Département d'Etat. Pourtant, après la visite du Conseiller spécial de Joe Biden au Palais Rénovation de Libreville, on avait pensé que les choses allaient bouger en faveur des putschistes. C'est par le biais d'un communiqué signé par le porte-parole du Département d'Etat, Matthew Miller, que l'annonce a été faite. « Après l'intervention anticonstitutionnelle, les Usa ont conclu que la prise de pouvoir par des militaires mettant fin au règne dynastique des Bongo au Gabon, est un coup d'Etat militaire. Suivant cette conclusion et



Matthew Miller, porte-parole du Département d'Etat

conformément à l'article 7008 de la loi de crédit annuelle du Département d'Etat, les États-Unis suspendent la plupart de leur

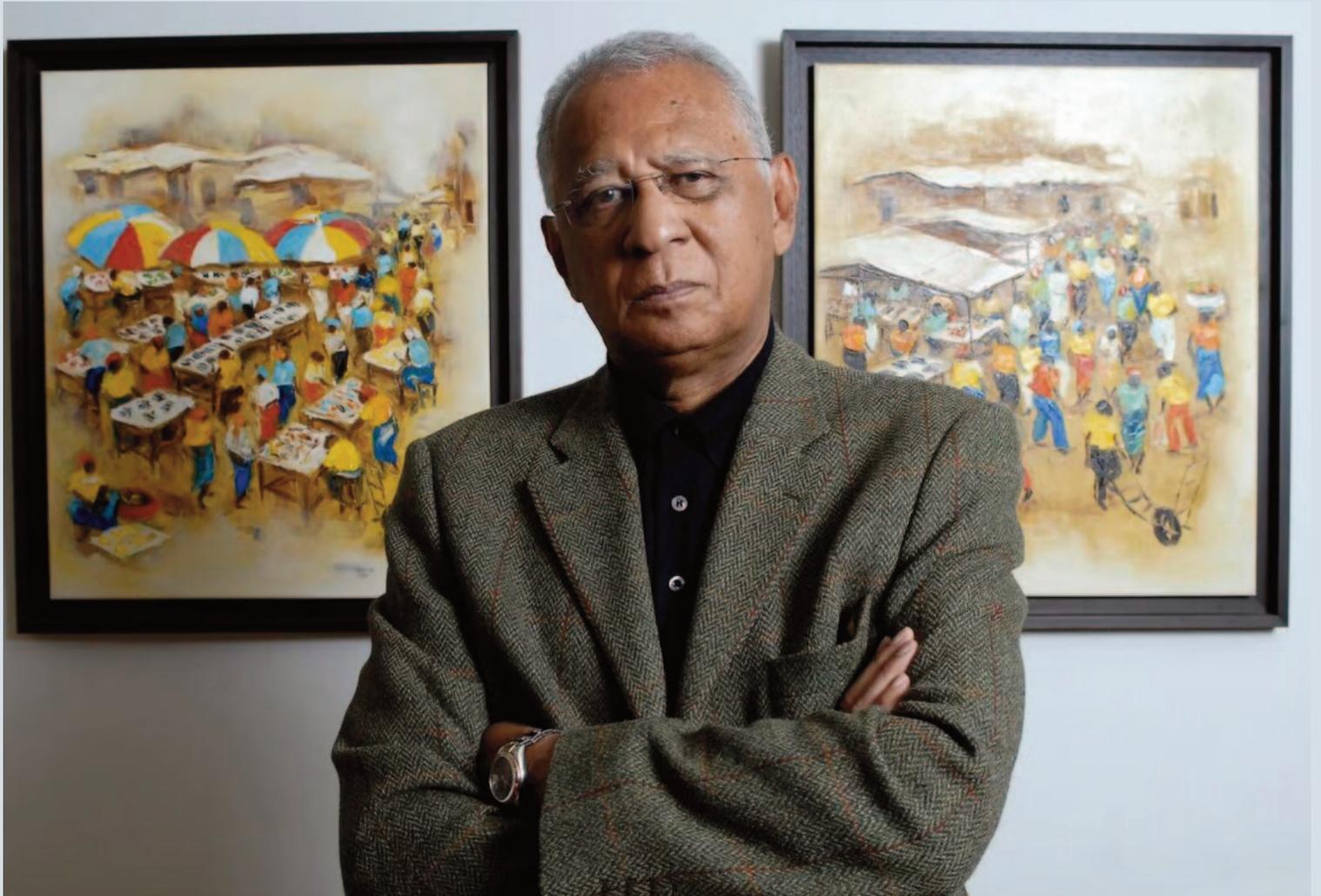
aide au gouvernement du Gabon. Cette aide étrangère est temporairement suspendue depuis le 26 septembre. Nous soulignons que notre aide humanitaire, sanitaire et éducative continuera de bénéficier à la population gabonaise », indique le communiqué. Toutefois, les États-Unis ont réaffirmé leur engagement à aider le Gabon à mener une « transition rapide et durable vers une gouvernance civile démocratique et à faire progresser les intérêts de sécurité partagés dans le golfe de Guinée ». « Nous reprendrons notre assistance parallèlement aux actions concrètes du gouvernement de transition en faveur de l'établissement d'un régime démocratique », conclut le communiqué du Département d'Etat.

D. MANE



FRANCE

## Décès de l'écrivain en ancien Premier ministre du Congo, Henri Lopes



Une grosse perte pour la littérature et la diplomatie africaines. Le continent vient, en effet, de perdre un de ses plus dignes fils qui a réussi par marquer de son empreinte indélébile son époque par son talent d'écrivain et de diplomate. Il s'agit de Marie-Joseph-Henri Lopes, plus connu sous le nom de plume Henri Lopes. Il est décédé, le 2 novembre dernier à Suresnes, en France, informe Jeune Afrique. L'ancien ambassadeur plénipotentiaire du Congo en France, était un auteur reconnu. Parmi ces livres, on peut citer : « *Le pleurer-rire* » (1982) ; « *Le chercheur d'Afrique* » (1990) ; « *Sur l'autre rive* » (1992) ; « *Le Lys et de flamboyant* » (1997) ; « *Ma grand-mère bantoue et mes ancêtres gaulois* » (2003), « *Il est déjà demain* » (2018) ; « *Une enfant de Poto-Poto* » (2021). Ce grand diplomate dans l'âme, communément appelé l'ambassadeur Henri

Lopes, selon Jeune Afrique, est né à Léopoldville en 1937. Il est originaire de la région des Plateaux. Il a étudié entre Brazzaville (Congo) et Bangui (Centrafrique) avant de poursuivre ses études supérieures à Nantes et Paris (France). Ensuite, il a enseigné à l'Ecole normale supérieure de l'Afrique centrale à partir de 1965, à Brazzaville, comme professeur d'Histoire. Henri fut ministre et Premier ministre dans les années 1970, puis Directeur général adjoint de l'Unesco avant d'être nommé ambassadeur. Il fut même le Doyen du corps diplomatique à Paris (près de 18 ans) avant de prendre sa retraite à 77 ans. Henri Lopes a cependant échoué à se faire élire à la tête du Secrétariat général de l'Organisation internationale de la francophonie (Oif).

**D. MANE**



**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**



# La DGID à l'heure des grandes réalisations infrastructurelles

